

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE DES AIDES À
LA CRÉATION ET À LA DIFFUSION CINÉMATOGRAPHIQUES, AUDIOVISUELLES, ÉDITORIALES,
NUMÉRIQUES ET PLASTIQUES - TROISIÈME AFFECTATION 2024**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION	5
ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION	11
Annexe 1 - Fiches projets d'aide à l'investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement	12
Annexe 2 - Fiche projet d'aide à l'investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	17
Annexe 3 - Fiches projets de soutien à la production cinématographique	20
Annexe 4 - Fiches projets de soutien à la production audiovisuelle	39
Annexe 5 - Fiches projets de soutien internationale cinématographique	66
Annexe 6 - Fiches projets de soutien internationale audiovisuelle	73
Annexe 7 - Fiches projets de soutien aux manifestations cinématographiques	76
Annexe 8 - Fiches projets de soutien aux réseaux cinématographiques	89
Annexe 9 - Fiches projets d'aide aux projets de médiation culturelle dans les salles de cinéma franciliennes	94
Annexe 10 - Fiches projets d'aide après réalisation	97

EXPOSÉ DES MOTIFS

En vertu de l'article L.1111-4 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T) sur les compétences partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire, en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, le présent rapport propose des affectations en fonctionnement et investissement en faveur de la politique régionale des aides à la création et à la diffusion cinématographiques et audiovisuelles :

29 subventions et aides remboursables pour un montant total de 4 510 000 € prélevées sur le chapitre 903 :

- **2** subventions au titre de l'aide à Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels pour un montant de **700 000 €** ;
- **1** subvention au titre de l'aide à Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation pour un montant de **30 000 €** ;
- **9** aides remboursables au titre du fonds de soutien cinéma d'un montant de **2 388 000 €** ;
- **13** aides remboursables au titre du fonds de soutien audiovisuel d'un montant de **1 059 000 €** ;
- **3** subventions au fonds de soutien international cinéma pour un montant de **256 000 €** ;
- **1** subvention au fonds de soutien international audiovisuel pour un montant de **77 000 €** ;

23 subventions pour un montant total de 404 500 € prélevées sur le chapitre 933 :

- **6** subventions au titre du soutien aux manifestations cinématographiques d'un montant total de **62 000 €** ;
- **2** subventions au titre du soutien aux réseaux cinématographiques d'un montant de **21 000 €** ;
- **1** subvention au titre du soutien aux projets de médiation culturelle dans les salles de cinéma franciliennes d'un montant de **30 000 €** ;
- **14** subventions au titre de l'aide après réalisation d'un montant de **291 500 €** ;

Ces opérations relèvent de la politique régionale en faveur des aides à la création et à la diffusion cinématographiques et audiovisuelles votées par délibérations n°CR2017-191 modifiée du 23 novembre 2017 (investissement culturel : construction, rénovation), n° CR2020-016 du 5 mars 2020 (fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement), fonds de soutien international cinéma, soutien aux projets de médiation culturelle dans les salles de cinéma franciliennes), n° CR2018-004 du 15 mars 2018 (fonds d'aide à la création de jeu vidéo), n°CR31-05 du 23 juin 2005 (soutien aux manifestations cinématographiques et soutien aux réseaux cinématographiques), n° CP2020-371 du 23 septembre 2020 (aide à l'écriture de scénario) et n° CR46-15 du 10 juillet 2015 (aide après réalisation).

Marché n° 2000447 relatif au dispositif d'aide à l'écriture de scénario

Afin d'assurer la mise en œuvre du dispositif d'aide à l'écriture de scénario et dans le cadre du marché n° 2000447 : accompagnement des auteurs soutenus au titre du dispositif régional d'aide à l'écriture de scénarios notifié le 2 septembre 2021 et reconduit pour une 4ème année d'exécution, il convient d'affecter un montant global d'autorisation d'engagement de **30 000 €**

disponible sur le chapitre 933 « culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » code fonctionnel 311 « activités artistiques, actions et manifestations culturelles » programme HP 311-008 (131008) « politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel » action 13100804 « soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle », du budget 2024.

Affectation d'engagement au titre des cotisations sociales URSSAF des auteurs soutenus

Il est proposé au titre des cotisations sociales URSSAF dues par la Région au titre du dispositif de l'aide à l'écriture de scénario, une affectation d'autorisation d'engagement de **26 400 €** disponible sur le chapitre 933 « culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-008 (131008) « politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », action 13100804 « soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle » du budget 2024.

Affectation pour le suivi de la remboursabilité des aides du Fonds de soutien cinéma et audiovisuel

Afin d'assurer le suivi des démarches de régularisation des obligations relatives à la remboursabilité des aides régionales octroyées dans le cadre du Fonds de soutien cinéma et audiovisuel, il convient d'affecter une somme de 50 000 euros afin d'instruire les éléments transmis par les sociétés de production cinématographiques et audiovisuelles et la préparation des titres de recette.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 30 MAI 2024

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE DES AIDES À LA CRÉATION ET À LA DIFFUSION CINÉMATOGRAPHIQUES, AUDIOVISUELLES, ÉDITORIALES, NUMÉRIQUES ET PLASTIQUES - TROISIÈME AFFECTATION 2024

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.112926 relatif pour l'Île-de-France, au fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement (UE) n° 651/2014, publié au JOUE L187 du 26 juin 2014 et modifié par les règlements (UE) 2017/1084, (UE) 2020/972, (UE) 2021/1237, et (UE) 2023/1315;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République ;

VU la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

VU le code de la commande publique ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CR 31-05 du 23 juin 2005 relative aux aides régionales dans le domaine culturel (crédits de fonctionnement) ;

VU la délibération n° CR 46-15 du 10 juillet 2015 relative aux aides régionales au cinéma et à l'audiovisuel et portant adaptation des dispositifs régionaux aux évolutions européennes et nationale ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 modifiée relative aux « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée relative à la charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

VU la délibération CR2017-191 modifiée du 23 novembre 2017 pour une politique régionale ambitieuse d'investissement culturel ;

VU la délibération n°CR2020-016 du 5 mars 2020 relative à la politique cinéma et audiovisuelle renforcée dans les domaines de l'international et de la diffusion : création du volet international du fonds de soutien et soutien aux projets de médiations culturelles dans les salles de cinéma franciliennes ;

VU la délibération n° CP2022-441 du 10 novembre 2022 relative aux sixièmes affectations 2022 pour les aides régionales au cinéma et à l'audiovisuel ;

VU la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022 portant révision du règlement budgétaire et financier et règlement relatif aux méthodes comptables et durée d'amortissement ;

VU la délibération n° CP 2023-155 du 1er juin 2023 relative aux diverses dispositions en matière

de communication institutionnelle 2ème rapport 2023 adoptant la charte de visibilité ;

VU la délibération n°CP2023-225 du 5 juillet 2023 relative à la quatrième affectation 2023 en faveur des aides à la création et à la diffusion cinématographiques, audiovisuelles, éditoriales, numériques et plastiques et jeune création ;

VU la délibération n°CP2023-288 du 5 juillet 2023 relative à Oriane, Agence régionale de la promesse républicaine et de l'orientation ;

VU l'avis du comité de lecture cinéma des 18 et 25 mars 2024 (productions majoritaires et minoritaires) ;

VU l'avis du comité de lecture audiovisuel du 26 mars 2024 ;

VU l'avis des comités de visionnage de l'aide après réalisation des 21 mars (longs métrages) et 4 avril 2024 (courts métrages) ;

VU le budget de la Région Île-de-France pour l'année 2024 ;

VU l'avis de la commission de la culture ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2024-144 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Investissement culturel – Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels

Décide de participer au titre du dispositif « Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels » au financement des 2 projets détaillés en annexe 1 à la présente délibération, par l'attribution de 2 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **700 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention type adoptée par délibération n° CP2022-392 du 23 septembre 2022 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de **700 000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-002 « Equipements culturels de diffusion et de création », action 13100201 « Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle » du budget 2024.

Article 2 : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation

Décide de participer au titre du dispositif « Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation » au financement du projet détaillé en annexe 2 à la présente délibération, par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **30 000 €**.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'une convention

conforme à la convention type adoptée par délibération n° CP2022-392 du 23 septembre 2022 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de **30 000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-002 « Equipements culturels de diffusion et de création », action 13100204 « Soutien à la création et à la diffusion numériques » du budget 2024.

Article 3 : Fonds de soutien cinéma de la Région Île-de-France

Décide de participer au titre du dispositif « Fonds de soutien cinéma » au financement des 9 projets détaillés en annexe 3 à la présente délibération, par l'attribution de 9 aides remboursables d'un montant maximum prévisionnel de **2 388 000 €**.

Subordonne le versement de ces aides remboursables à la signature de conventions conformes aux conventions types adoptées par délibération n° CP 2022-441 du 10 novembre 2022 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de **2 388 000 €** disponible sur le chapitre 903 « culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-004 « Fonds d'investissement pour la culture », action 13100402 « Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle » du budget 2024.

Article 4 : Fonds de soutien audiovisuel de la Région Île-de-France

Décide de participer au titre du dispositif « Fonds de soutien audiovisuel » au financement des 13 projets détaillés en annexe 4 à la présente délibération, par l'attribution de 13 aides remboursables d'un montant maximum prévisionnel de **1 059 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes aux conventions types adoptées par délibération n° CP 2022-441 du 10 novembre 2022 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de **1 059 000 €** disponible sur le chapitre 903 « culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-004 « Fonds d'investissement pour la culture », action 13100402 « Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle » du budget 2024.

Article 5 : Fonds de soutien international cinéma

Décide de participer au titre du dispositif « Fonds de soutien international cinéma » au financement des 3 projets détaillés en annexe 5 à la présente délibération, par l'attribution de 3 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **256 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature d'une convention conforme aux conventions types adoptées par délibération n° CP 2022-441 du 10 novembre 2022 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de **256 000 €** disponible sur le chapitre 903 « culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « activités

artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-004 « Fonds d'investissement pour la culture », action 13100402 « Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle » du budget 2024.

Article 6 : Fonds de soutien international audiovisuel

Décide de participer au titre du dispositif « Fonds de soutien international audiovisuel » au financement d'un projet détaillé en annexe 6 à la présente délibération, par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **77 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature d'une convention conforme aux conventions types adoptées par délibération n° CP 2022-441 du 10 novembre 2022 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de **77 000 €** disponible sur le chapitre 903 « culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-004 « Fonds d'investissement pour la culture », action 13100402 « Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle » du budget 2024.

Article 7 : Actions culturelles cinématographiques et audiovisuelles

Décide de participer au titre du dispositif « Soutien aux manifestations cinématographiques » au financement des 6 projets détaillés en annexe 7 à la présente délibération, par l'attribution de 6 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **62 000 €**.

Décide de participer au titre du dispositif « Soutien aux réseaux cinématographiques » au financement des 2 projets détaillés en annexe 8 à la présente délibération, par l'attribution de 2 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **21 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes aux conventions types adoptées par délibération n° CP 2022-441 du 10 novembre 2022 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **83 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-008 « Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », action 13100802 « Actions culturelles cinématographiques et audiovisuelle » du budget 2024.

Article 8 : Soutien aux projets de médiation culturelle

Décide de participer au titre du dispositif « Soutien aux projets de médiation culturelle » au financement d'un projet détaillé en annexe 9 à la présente délibération, par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **30 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes aux conventions types adoptées par délibération n° CP 2022-441 du 10 novembre 2022 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **30 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-008 « Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », action 13100802 « Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle » du budget 2024.

Article 9 : Aide après réalisation

Décide de participer au titre du dispositif « Aide après réalisation » au financement des 14 projets détaillés en annexe 10 à la présente délibération, par l'attribution de 14 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **291 500 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes aux conventions types adoptées par délibération n° CP 2022-441 du 10 novembre 2022 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **291 500 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-008 « Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », action 13100805 « Aide après réalisation » du budget 2024.

Article 10 : Marché n° 2000447 relatif au dispositif d'aide à l'écriture de scénario

Affecte un montant global d'autorisation d'engagement, de **30 000 €** disponible sur le chapitre 933 « culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » code fonctionnel 311 « activités artistiques, actions et manifestations culturelles » programme HP 311-008 (131008) « politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel » action 13100804 « soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle » du budget 2024 pour la mise en œuvre de la 4^{ème} année d'exécution du marché n° 2000447 d'accompagnement des auteurs soutenus au titre du dispositif d'aide à l'écriture de scénario.

Article 11 : Cotisations sociales URSSAF

Affecte une autorisation d'engagement de **26 400 €** disponible sur le chapitre 933 « culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-008 (131008) « politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », action 13100804 « soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle » du budget 2024 au titre des cotisations URSSAF dues par la Région aux auteurs soutenus dans le cadre du dispositif de l'aide à l'écriture de scénario.

Article 12 : Affectation pour le suivi de la remboursabilité des aides du Fonds de soutien cinéma et audiovisuel

Décide d'affecter une autorisation d'engagement de **50 000 €** disponible sur le chapitre 933 « culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-008 « politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », action 13100804 « Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle » du budget 2024 pour le suivi des démarches de régularisation des obligations relatives à la remboursabilité des aides régionales octroyées dans le cadre du Fonds de soutien cinéma et audiovisuel.

Article 13 : Dérogation au principe de non-commencement d'exécution

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe à la délibération, par dérogation prévue aux articles 17 et 29, alinéa 3 de l'annexe à la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022 portant révision du règlement budgétaire et financier et règlement relatif aux méthodes comptables et durée d'amortissement.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

Annexe 1 - Fiches projets d'aide à l'investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement

DOSSIER N° EX080619 - Aménagement du cinéma neuf de 4 salles de Milly-la-Forêt (77)

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20422-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	1 435 741,00 € HT	18,62 %	350 000,00 €
Montant total de la subvention			350 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CINE LINES

Adresse administrative : 342 RUE SAINT-HONORE
75001 PARIS

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur ROMUALD BOULANGER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à l'aménagement intérieur du cinéma de 4 salles de Milly-la-Forêt

Dates prévisionnelles : 8 décembre 2023 - 30 mai 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogoratoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Le projet CINÉ-LINES, consiste en la création d'un cinéma de 4 salles (533 places) sur la commune de Milly-la-Forêt, qui ne dispose actuellement d'aucune salle de cinéma, la salle la plus proche étant à ce jour à plus d'une demi-heure en voiture ou 1h30 de transports en commun. Dans la perspective de développer l'offre culturelle auprès de la population locale, ce projet est soutenu par la Communauté de Communes des 2 Vallées (CC2V), qui prend à sa charge la construction de la coque nue du cinéma.

La réalisation du centre culturel et cinématographique CINE-LINES à Milly-La-Forêt sur la zone d'activités du Chênet va permettre de diversifier ce pôle économique et de services et de renforcer son attractivité en apportant une offre complémentaire d'activités de loisirs et culturelles au sein d'un équipement public structurant pour l'ensemble du bassin de vie.

L'aménagement du cinéma de 4 salles comprend les dépenses d'aménagement intérieur : cloisons, local commercial, fauteuils, projecteurs, écrans, caisses informatiques, mobilier, informatique, extincteurs. Le cinéma sera équipé avec les dernières technologies de projecteurs lasers et de chaînes de son immersives pour garantir un confort maximum, mais aussi permettre à tous les types de public d'accéder aux films avec tous les dispositifs favorisant l'accessibilité aux films.

L'ensemble du bâtiment sera accessible aux personnes à mobilité réduite. Des séances en audiodescription pour les personnes mal voyantes et des séances sous-titrées spécifiquement pour le public sourds et malentendants seront programmées.

La programmation visera le classement Art & Essai, assorti du label "Jeune Public", intégrant une dimension forte d'éducation à l'image (programmation enfants et familles, séances scolaires, dispositifs nationaux d'éducation à l'image...). Le cinéma proposera une offre de films la plus large possible autour de 5 axes : des films d'auteurs aux comédies populaires, en passant par des blockbusters ou encore des films d'animation et des films de patrimoine.

Le cinéma sera ouvert toute l'année, 7 jours sur 7, 365 jours sur 365.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur.

Localisation géographique :

📍 MILLY-LA-FORET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Second oeuvre (menuiseries, serrurerie, peinture, etc.)	895 841,00	62,40%
Fauteuils	159 900,00	11,14%
Equipements cinématographiques numériques	380 000,00	26,47%
Total	1 435 741,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	785 741,00	54,73%
CNC	200 000,00	13,93%
Région IDF (sollicité)	450 000,00	31,34%
Total	1 435 741,00	100,00%

DOSSIER N° EX081112 - Rénovation de l'ensemble des 9 salles du cinéma Confluences à Varennes-sur-Seine (77)

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20422-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	1 692 162,00 € HT	20,68 %	350 000,00 €
Montant total de la subvention			350 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CINE MONTEREAU POINT COM CINEMA CONFLUENCES
 Adresse administrative : LIEUDIT LA JUSTICE
 77130 VARENNES SUR SEINE
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
 Représentant : Monsieur CEDRIC AUBRY, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la rénovation de l'ensemble des 9 salles du cinéma CONFLUENCE

Dates prévisionnelles : 28 décembre 2023 - 30 mai 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Le Cinéma Confluences de Varennes a ouvert en décembre 2008 avec la volonté de développer une offre de cinéma indépendante dans un département fortement pourvu de cinéma de circuit.

Une rénovation des 9 salles s'impose pour reconquérir le public et éviter une évasion vers les pôles du département dirigé exclusivement par des circuits nationaux.

L'objectif des travaux consiste en une rénovation complète des 9 salles du cinéma à travers un regradinage des salles pour un meilleur confort des spectateurs, avec pose de nouveaux fauteuils. Trois

nouvelles cabines de projection disposeront également de projection laser. Toutes les chaînes sonores seront profondément modifiées, le cinéma disposera alors de la technologie DTS dans toutes les salles. 4 bornes de retrait de billets seront positionnées dans le hall. Enfin, des écrans dynamiques d'information seront positionnés à chaque entrée des 9 salles.

Le cinéma propose une programmation autour de trois axes majeurs :

- les films de divertissement composés des films dits « commerciaux » (blockbusters, etc) qui s'adressent à un large public,
- l'animation culturelle composée d'événements et de rencontres autour d'œuvres cinématographiques disposant d'un caractère culturel reconnu comme les films classés « Art et Essai »,
- un travail en direction du jeune public (programmation, animation, dispositifs d'éducation à l'image, etc).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur.

Localisation géographique :

 VARENNES-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Gradins bois	177 610,00	10,50%
Electricité	253 205,00	14,96%
Revêtements de sols souples	168 000,00	9,93%
Tissus tendus	27 400,00	1,62%
Architecte	60 000,00	3,55%
Contrôle technique de construction	8 000,00	0,47%
Coordinateur SPS	1 500,00	0,09%
Fauteuils	672 975,00	39,77%
Bornes automatiques	35 960,00	2,13%
Ecrans	8 020,00	0,47%
Cabines de projections	279 492,00	16,52%
Total	1 692 162,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	142 162,00	8,40%
Emprunt	930 000,00	54,96%
CNC (aide sélective)	170 000,00	10,05%
Région IDF (montant sollicité)	450 000,00	26,59%
Total	1 692 162,00	100,00%

**Annexe 2 - Fiche projet d'aide à l'investissement culturel -
Matériel numérique, scénographique et numérisation**

DOSSIER N° EX080614 - Aide à l'acquisition d'un projecteur laser pour l'Espace des Arts des Pavillons-sous-Bois (93)

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	96 105,00 € HT	31,22 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ESPACE DES ARTS
Adresse administrative : 144 AVENUE JEAN JAURES
93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Catherine LECONTE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide au remplacement du matériel de projection par un projecteur laser

Dates prévisionnelles : 14 novembre 2023 - 30 mai 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

L'association pavillonnaise Espace des Arts a pour mission la diffusion culturelle au travers des arts du spectacle, cinématographiques et plastiques. La salle Philippe Noiret a une capacité de 850 places assises et accueille des spectacles professionnels de musique, de théâtre, d'humour...

En Seine-Saint-Denis, l'Espace des Arts est la salle mono écran qui accueille le plus de spectateurs (44 217 en 2022) juste après le Trianon de Romainville.

L'actuel projecteur, acquis depuis une dizaine d'années, présente des signes de dysfonctionnement et a déjà fait l'objet de nombreuses réparations. Afin de pallier cette situation, l'Espace des Arts loue un projecteur, mais souhaite investir dans un nouvel équipement, qui saura en outre offrir une qualité d'image supérieure aux spectateurs.

L'Espace des Arts propose des séances alliant des films grand public à des films plus pointus, intimistes en version originale. La salle est classée Art et Essai depuis 2010. L'équipe est composée d'une équipe salariée (8 permanents et intermittents).

L'espace des Arts programme une quinzaine de séances de cinéma par semaine et travaille avec les établissements scolaires pour le développement de l'éducation à l'image. L'Espace des Arts participe aux dispositifs Ecole et Cinéma, Collège au cinéma et Lycéens et apprentis au cinéma ainsi qu'un dispositif "ciné tout p'tit" à destination des publics des crèches et maternelles ainsi qu'aux familles.

L'Espace des Arts travaille en collaboration avec les réseaux Cinéma 93 et l'ACRIF pour l'ensemble des actions d'éducation à l'image.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur.

Localisation géographique :

 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Remplacement du matériel de projection xénon au laser	96 105,00	100,00%
Total	96 105,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Commune des Pavillons-sous-Bois (93)	28 832,00	30,00%
CNC	9 831,00	10,23%
Apport Fonds propres (acquis)	19 000,00	19,77%
Région IDF (sollicité)	38 442,00	40,00%
Total	96 105,00	100,00%

Annexe 3 - Fiches projets de soutien à la production cinématographique

DOSSIER N° EX083364 - AU DELA DU SILENCE

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
64 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES FILMS DE L ODYSSEE

Adresse administrative : 31 RUE DE REUILLY
75012 PARIS 12E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur JEAN-BAPTISTE GALLOT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long métrage documentaire pour le cinéma AU DELA DU SILENCE réalisé par Christophe Fonseca

Dates prévisionnelles : 27 octobre 2023 - 30 mai 2031

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Auteur et Réalisateur : Christophe Fonseca

Synopsis : Près de 150 000 personnes sont passées par le bidonville de Champigny-sur-Marne, entre 1960 et 1974. La plupart fuyait le Portugal du général Salazar. Et le bidonville a disparu, laissant place à un parc municipal. Christophe Fonseca, auteur et réalisateur, est issu d'une famille qui a vécu dans cette zone de Champigny-sur-Marne. Avec les témoins de l'époque qui se livrent pour la première fois, il fait le récit de cette histoire quelquefois tragique, mais toujours singulière et touchante.

Commentaires : Ce documentaire retrace l'histoire du bidonville de Champigny-sur-Marne, l'un des plus grands de France dans les années soixante-dix, et dans lequel vivaient des milliers de Portugais fuyant la dictature.

Avis favorable du comité de lecture Cinéma du 18 mars 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

🏠 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	318 747,00	56,94%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	105 892,00	18,92%
Autre dépenses	135 167,00	24,15%
Total	559 806,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	67 403,00	12,04%
2ème coproducteur français	250 000,00	44,66%
1er coproducteur étranger (Portugal)	162 403,00	29,01%
Aide Régionale Ile-de-France	80 000,00	14,29%
Total	559 806,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX083367 - NINO

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
300 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BLUE MONDAY PRODUCTIONS
Adresse administrative : 38 RUE NOTRE-DAME DE NAZARETH
75003 PARIS 3E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur Bertrand GORE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production d'un film de fiction pour le cinéma : NINO (90 min), réalisé par Pauline Loquès.

Dates prévisionnelles : 28 mars 2024 - 30 mai 2031

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Réalisatrice : Pauline Loquès

Co-auteurs : Maud Ameline et Pauline Loquès

Synopsis : A l'aube de ses trente ans, Nino flotte dans l'existence. Au détour d'un examen médical, on lui découvre un cancer, dont le traitement agressif débutera dans deux jours. Commence alors un week-end décisif pour Nino durant lequel il va devoir accomplir deux choses exigées par les médecins, deux missions qui vont le mettre en mouvement et le forcer à refaire corps avec les autres et avec lui-même.

Commentaires : 1er long métrage de Pauline Loquès, cette "comédie existentielle" est portée par Jeanne Balibar et Théodore Pellerin.

Avis favorable du comité de lecture Cinéma du 18 mars 2024.

L'aide proposée est constituée d'une aide Fonds de soutien de 240 000 € et d'un bonus éco-production de 60 000 €.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

🏠 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	1 771 912,00	79,34%
Autre dépenses	461 445,00	20,66%
Total	2 233 357,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	551 196,00	24,68%
Pré-achat Canal+	600 000,00	26,87%
CNC ASR	480 000,00	21,49%
Procirep Angoa	7 161,00	0,32%
Aide régionale Ile-de-France (sollicitée)	425 000,00	19,03%
Sofica 1	50 000,00	2,24%
Droits Salle France (Jour2Fête)	70 000,00	3,13%
Droits Monde (The Party Film Sales)	50 000,00	2,24%
Total	2 233 357,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX083369 - IMAGO

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
80 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TRIPTYQUE FILMS

Adresse administrative : 23 RUE ANTIGNA
45000 ORLEANS

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Monsieur JONATHAN JOUXTEL, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long métrage documentaire pour le cinéma IMAGO réalisé par Déni OUMAR PITSAEV.

Dates prévisionnelles : 14 novembre 2023 - 30 mai 2031

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Réalisateur : Déni Oumar Pitsaev

Co-auteurs : Mathilde Trichet et Déni Oumar Pitsaev

Synopsis : "J'ai reçu en héritage une terre dans la vallée du Pankissi, en Géorgie, une vallée adossée aux montagnes du Caucase, de l'autre côté de la Tchétchénie, le pays où je suis né. Bien qu'exilé, j'envisage de construire une maison dans cette région isolée, habitée par une branche éloignée de mon clan mais également connue sous le nom de "vallée des djihadistes". Comment pourrais-je habiter un tel endroit ?"

Commentaires : Premier long métrage documentaire à la fois universel et contemporain de Déni Oumar Pitsaev, un des seuls représentant de la culture tchétchène dans le champ du cinéma aujourd'hui.

Avis favorable du comité de lecture Cinéma du 18 mars 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	481 994,00	54,21%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	407 062,00	45,79%
Total	889 056,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	7 461,00	0,84%
Crédit d'impôt	40 000,00	4,50%
1er coproducteur étranger (Belgique)	178 095,00	20,03%
Pré-achat et apport copro ARTE France	150 000,00	16,87%
CNC ASR	150 000,00	16,87%
Aide régionale Ile-de-France (sollicitée)	100 000,00	11,25%
Sundance (Development Grant)	24 000,00	2,70%
Eurimages	112 500,00	12,65%
Creative Europe (développement)	60 000,00	6,75%
Aide régionale CICLIC (acquise)	44 000,00	4,95%
Soutien Image/Mouvement CNAP	10 000,00	1,12%
Distributeur (en cours)	10 000,00	1,12%
Droits Monde (Light Box)	3 000,00	0,34%
Total	889 056,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX083372 - UN JOB

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
245 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SENSITO FILMS

Adresse administrative : 10 RUE DES BLUETS
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Madame CLEMENCE GAMBETTA, Autre

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production d'un long métrage de fiction pour le cinéma, UN JOB (95 minutes), réalisé par Hervé Lasgouttes.

Dates prévisionnelles : 14 novembre 2023 - 30 mai 2031

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Réalisateur : Hervé Lasgouttes

Autrice : Claire Griois

Synopsis : Chaque année le rectorat recrute des AESH (Accompagnant d'élèves en situation de handicap) parmi des profils aux CV très variés.

Anne, 50 ans, ancienne architecte sans emploi, se trouve contrainte d'accepter un poste d'AESH pour survivre et assurer la garde alternée de sa fille Luna, 15 ans.

Elle découvre alors un métier peu valorisant, mal rémunéré, mais dans lequel, touchée par Maël, 11 ans, un jeune collégien atteint d'autisme, elle s'engage corps et âme.

Commentaires : Après CRAWL, Hervé Lasgouttes réalise son second long métrage, comédie dramatique portée par Valérie Donzelli.

Avis favorable du comité de lecture Cinéma du 18 mars 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

🏠 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	1 834 731,00	75,11%
Autre dépenses	607 983,00	24,89%
Total	2 442 714,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	522 914,00	21,41%
Pré-achat et apport copro (France 2 Cinéma)	500 000,00	20,47%
CNC SME	2 800,00	0,11%
CNC Image et diversité	50 000,00	2,05%
Procirep Angoa	7 000,00	0,29%
Aide régionale Ile-de-France (sollicitée)	350 000,00	14,33%
Pool Soficas	90 000,00	3,68%
CNC Aide à la musique	15 000,00	0,61%
CNC Aide au développement	5 000,00	0,20%
Pré-achat (Canal +)	750 000,00	30,70%
Droits Salle	60 000,00	2,46%
Droits Monde	40 000,00	1,64%
Placements de produits	50 000,00	2,05%
Total	2 442 714,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX083595 - LES REVEURS

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
320 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PAN CINEMA

Adresse administrative : 10 RUE LINCOLN
75008 PARIS

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur PHILIPPE GODEAU, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production d'un long métrage de fiction pour le cinéma, LES REVEURS (90 minutes), réalisé par Isabelle Carré.

Dates prévisionnelles : 31 janvier 2024 - 30 mai 2031

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Réalisatrice : Isabelle Carré

Co-autrices : Isabelle Carré et Agnès de Sacy

Synopsis : Inspirée par le cri d'alerte de la pédopsychiatre Marie-Rose Moro à la radio, Elisabeth s'engage, malgré ses répétitions théâtrales, à animer des ateliers d'écriture pour des jeunes internés à Necker. A leur contact, elle se souvient de son enfance marquée par un séjour en hôpital psychiatrique. Des années 70 à sa découverte du théâtre fin des années 80, Elisabeth a grandi dans une famille hors norme, avec ses peines et ses éclats, jusqu'au mariage de son père avec un autre homme. Et si pour accepter de vivre, la condition était de ne plus (se) mentir ?

Commentaires : 1er long métrage réalisé par Isabelle Carré, drame adapté de son propre roman LES REVEURS paru en 2018 aux éditions Grasset.

Avis favorable du comité de lecture Cinéma du 25 mars 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

🏠 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	3 352 807,28	83,45%
Autres dépenses	664 835,46	16,55%
Total	4 017 642,74	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport producteur dépositaire	887 643,00	22,09%
Pré-achat et apport copro (France 2 Cinéma)	800 000,00	19,91%
Pré-achat et apport copro (Canal +)	930 000,00	23,15%
CNC ASR (sollicitée)	500 000,00	12,45%
Aide régionale Ile-de-France (sollicitée)	400 000,00	9,96%
Droits France et Monde (Pan Distribution)	500 000,00	12,45%
Total	4 017 643,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX083596 - LES TOURMENTES

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
245 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BIZIBI

Adresse administrative : 11 RUE DES ARQUEBUSIERS
75003 PARIS 3E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Madame SOPHIE VACHERON, Responsable de projet

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production d'un long métrage de fiction pour le cinéma, LES TOURMENTES (105 minutes), réalisé par Lucas Belvaux.

Dates prévisionnelles : 22 janvier 2024 - 30 mai 2031

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Auteur et Réalisateur : Lucas Belvaux

Synopsis : Ancien légionnaire devenu SDF depuis que sa femme, Manon, l'a quitté, Skender accepte la folle proposition de la richissime patronne de son ancien sergent, Max : lui servir de gibier lors d'un safari humain, moyennant un très juteux salaire. Il veut ainsi que sa mort serve à mettre Manon et leurs deux garçons à l'abri du besoin. Grand ordonnateur de ce singulier contrat, Max pense avoir tout sous contrôle mais, avant même le départ pour la chasse à l'homme, qui doit avoir lieu 6 mois plus tard, rien ne se passe comme prévu...

Commentaires : Film noir, mêlant voyage initiatique et découverte de soi, porté par Niels Schneider et Ramzi Bedia.

Avis favorable du comité de lecture Cinéma du 25 mars 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

📍 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	2 949 432,00	59,11%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	1 459 158,00	29,25%
Autre dépenses	580 726,00	11,64%
Total	4 989 316,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	479 423,00	9,61%
Crédit d'impôt	604 393,00	12,11%
1er coproducteur étranger (Belgique)	615 000,00	12,33%
Pré-achat et apport copro (ARTE)	500 000,00	10,02%
Pré-achat et apport copro (Canal +)	1 150 000,00	23,05%
Pré-achat et apport copro (RTBF)	110 500,00	2,21%
Pré-achat et apport copro (Proximus Be TV)	95 000,00	1,90%
CNC ASR (acquis)	500 000,00	10,02%
CNC Aide à la musique	10 000,00	0,20%
Aide régionale Ile-de-France (sollicitée)	350 000,00	7,01%
Aide régionale Auvergne-Rhône-Alpes (acquise)	150 000,00	3,01%
Droits Salle UGC Distribution	400 000,00	8,02%
Droits Salle Belgique (O'Brother Distribution)	25 000,00	0,50%
Total	4 989 316,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX083597 - LES CLOCHETTES DE KABOUL

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
234 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ALTA ROCCA FILMS
Adresse administrative : 8 BOULEVARD DE BONNE NOUVELLE
75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur JEAN-ETIENNE BRAT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long métrage de fiction pour le cinéma intitulé LES CLOCHETTES DE KABOUL (90 minutes), réalisé par Chabname Zariab.

Dates prévisionnelles : 14 novembre 2023 - 30 mai 2031

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Réalisatrice : Chabname Zariab

Co-autrices : Chabname Zariab et Parande Zariab

Synopsis : Afghanistan, début 2021. Leila est une jeune veuve répudiée qui arrive dans le tumulte de Kaboul. Elle commence à travailler dans ce qu'elle croit être une cuisine, avant de comprendre qu'il s'agit d'une maison de Bacha Bazi (de jeunes garçons habillés en femmes sont abusés par des hommes riches). Elle rencontre Tamim, un garçon flamboyant, qu'elle va tenter d'aider en même temps que d'autres garçons.

Commentaires : 1er long métrage réalisé par Chabname Zariab et porté par Golshifteh Farahani, Mention Spéciale - Prix du scénario 2024.

Avis favorable du comité de lecture Cinéma du 25 mars 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

📍 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	1 673 872,00	56,27%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	812 356,00	27,31%
Autres dépenses	488 624,00	16,43%
Total	2 974 852,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
1er coproducteur étranger (Allemagne)	487 250,00	16,38%
2ème coproducteur étranger (Belgique)	452 250,00	15,20%
Pré-achat et apport copro (ARTE)	225 000,00	7,56%
CNC Mini Traité franco-allemand	180 000,00	6,05%
CNC ACM	300 000,00	10,08%
Aide régionale Ile-de-France (sollicitée)	334 000,00	11,23%
Aide régionale PICTANOVO (acquise)	15 000,00	0,50%
Sofica dev	20 000,00	0,67%
Droits France (Le Pacte)	250 000,00	8,40%
Droits Monde (Memento International)	100 000,00	3,36%
Pré-achat (Canal +)	390 000,00	13,11%
Eurimages (part française)	150 000,00	5,04%
FDS Montréal 2021	17 500,00	0,59%
Fondation GAN	50 000,00	1,68%
Apport producteur dépositaire	3 852,00	0,13%
Total	2 974 852,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX083601 - LA VENUE DE L'AVENIR

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
480 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CE QUI ME MEUT MOTION PICTURES
Adresse administrative : 44 RUE COQUILLIERE
75001 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Bruno LEVY, Producteur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production d'un long métrage de fiction pour le cinéma, LA VENUE DE L'AVENIR (115 minutes), réalisé par Cédric Klapisch.

Dates prévisionnelles : 14 novembre 2023 - 30 mai 2031

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Réalisateur : Cédric Klapisch

Co-auteurs : Cédric Klapisch et Santiago Amigorena

Synopsis : 33 cousins se retrouvent réunis pour partager un maigre héritage : une maison abandonnée depuis des années. Mais, de même que le futur, comment savoir ce que nous réserve le passé ? La découverte de leurs aïeux va mener quatre de ces 33 cousins à découvrir ce moment singulier du XIXème siècle où l'apparition de la photographie et l'impressionnisme ont bouleversé notre manière de voir.

Commentaires : Après EN CORPS, DEUX MOIS ou encore L'AUBERGE ESPAGNOLE, Cédric Klapisch réalise une nouvelle comédie dramatique avec au casting Suzanne Lindon, Sara Giraudeau, Vincent Macaigne, Paul Kircher et Vassili Schneider.

Avis favorable du comité de lecture Cinéma du 25 mars 2024.

L'aide proposée est constituée d'une aide Fonds de soutien de 420 000 € et d'un bonus pour fabrications

exceptionnelles de 60 000 €.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS
- CREVECOEUR-EN-BRIE
- SENLISSE
- GOMETZ-LA-VILLE
- BRY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	12 825 796,00	81,39%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	534 150,00	3,39%
Autres dépenses	2 399 003,00	15,22%
Total	15 758 949,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	2 164 799,00	13,74%
Crédit d'impôt	2 500 000,00	15,86%
1er coproducteur (France, StudioCanal)	2 080 000,00	13,20%
Pré-achat et apport copro (Canal +, Ciné +, Canal + International)	4 315 150,00	27,38%
Pré-achat et apport copro (FTV)	2 600 000,00	16,50%
Aide régionale Ile-de-France (sollicitée)	690 000,00	4,38%
Aide régionale Normandie (acquise)	100 000,00	0,63%
Placement de produit	5 000,00	0,03%
2ème coproducteur (Belgique)	100 000,00	0,63%
CNC CVS (acquise)	200 000,00	1,27%
Pool SOFICAs	950 000,00	6,03%
Fonds de soutien CE QUI ME MEUT MOTION PICTURE	54 000,00	0,34%
Total	15 758 949,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX083603 - ARCO

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
420 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : REMEMBERS

Adresse administrative : 49 RUE DES ORTEAUX
75020 PARIS

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Madame JOSEPHINE MANCINI, Responsable de projet

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production d'un long métrage d'animation pour le cinéma, ARCO (95 minutes), réalisé par Ugo Bienvenu.

Dates prévisionnelles : 14 novembre 2023 - 30 mai 2031

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Réalisateur : Ugo Bienvenu

Co-auteurs : Ugo Bienvenu et Félix de Givry

Synopsis : Et si les arcs-en-ciel étaient en réalité des gens qui voyagent dans le temps ?

Arco, 10 ans, vit dans un futur lointain. Lors de son premier vol dans sa combinaison multicolore, il sort de sa trajectoire, perd le contrôle et atterrit dans notre futur proche. Iris, une petite fille de son âge, l'a vu tomber du ciel. Elle va l'aider par tous les moyens à rentrer chez lui.

Commentaires : Premier long métrage d'animation mêlant science-fiction, philosophie et poésie, ARCO est un projet ambitieux qui sera fabriqué quasi intégralement en Île-de-France.

Avis favorable du comité de lecture Cinéma du 25 mars 2024.

L'aide proposée est constituée d'une aide Fonds de soutien de 350 000 € et d'un bonus pour technologies innovantes de 70 000 €.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

🏠 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	8 723 945,00	91,80%
Autre dépenses	778 956,00	8,20%
Total	9 502 901,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	552 901,00	5,82%
Crédit d'impôt	1 850 000,00	19,47%
Pré-achat et apport copro (France 3 Cinéma)	350 000,00	3,68%
Pré-achat et apport copro (FTV)	350 000,00	3,68%
CNC ASR (acquise)	500 000,00	5,26%
CNC ATA (acquise)	450 000,00	4,74%
Aide régionale Ile-de-France (sollicitée)	600 000,00	6,31%
Fondation GAN	50 000,00	0,53%
Droits Salle (Diaphana)	550 000,00	5,79%
Droits Monde (Goodfellas)	750 000,00	7,89%
Equity Investors (USA)	2 000 000,00	21,05%
Netflix	1 500 000,00	15,78%
Total	9 502 901,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

Annexe 4 - Fiches projets de soutien à la production audiovisuelle

DOSSIER N° EX083426 - CLEAN

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
250 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TETRA MEDIA FICTION
Adresse administrative : 60 RUE MARCEL DASSAULT
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur Emmanuel DAUCE, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production de la série de fiction CLEAN (4x52mn) réalisée par Cathy Verney pour M6.

Dates prévisionnelles : 10 janvier 2024 - 30 mai 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Auteurs : Claire Lemaréchal et Franck Philippon, d'après la série anglaise du même nom

Réalisatrice : Cathy Verney

Avec : Alix Poisson.

Présentation : Endettée et en plein divorce, Lola travaille comme femme de ménage dans une banque. Une nuit elle surprend un courtier en plein délit d'initié et décide de profiter de ces tuyaux pour jouer en bourse. Prête à tout pour améliorer sa vie et celles de ses filles, Lola embarque son amie Jess et sa collègue Mina dans une arnaque qui va la contraindre à s'inventer une dangereuse double vie.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel du 21 mars 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

BOULOGNE-BILLANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	3 946 195,00	81,06%
Dépenses de fabrication hors IDF	0,00	0,00%
Autres dépenses	922 000,00	18,94%
Total	4 868 195,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	1 227 938,00	25,22%
ITV	80 000,00	1,64%
M6	3 200 000,00	65,73%
Procirep Angoa	11 000,00	0,23%
Aide régionale demandée	349 257,00	7,17%
Total	4 868 195,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX083427 - PERE NOEL A DOMICILE

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
140 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MYFANTASY

Adresse administrative : 67 BOULEVARD DU GAL MARTIAL VALIN
75015 PARIS 15E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur ANTOINE PIWNIK, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production du téléfilm PÈRE NOËL A DOMICILE (90mn), réalisé par Manu Joucla pour M6.

Dates prévisionnelles : 10 janvier 2024 - 30 mai 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Auteur et réalisateur : Manu Joucla

Avec : Medi Sadoun, Audrey Lamy, Jean Dujardin, Juliette Armanet, Florence Foresti, François Berléand, Michaël Youn, Bruno Salomone, Julie Ferrier, Jérôme Commandeur, Firmine Richard, Hélène Vincent...

Présentation : Baptiste, comédien fauché et livreur à domicile, est contraint d'accepter un contrat le soir du 24 décembre : livrer des cadeaux déguisé en Père Noël. Baptiste va devoir composer avec des familles dysfonctionnelles, des psychopathes et des rencontres imprévues. Cette aventure nocturne ne sera pas sans conséquence pour Baptiste. Elle va progressivement l'amener à réaliser qui il est, à s'ouvrir aux autres et à changer le cours de son destin.

Et derrière chaque porte, un casting d'invités prestigieux.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel du 21 mars 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS
- PARIS
- PARIS
- ISSY-LES-MOULINEAUX
- BAGNOLET
- MONTREUIL
- SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	1 950 692,00	80,61%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	469 199,18	19,39%
Total	2 419 891,18	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	87 445,18	3,61%
2P2L	67 446,00	2,79%
M6	1 470 000,00	60,75%
RTL Belgique	35 000,00	1,45%
CNC, cosip automatique	180 000,00	7,44%
Crédit d'impôt (le cas échéant)	360 000,00	14,88%
Aide régionale demandée	180 000,00	7,44%
Distributeur (en cours)	40 000,00	1,65%
Total	2 419 891,18	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX083429 - MASTER CRIMES saison 2

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
300 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAM FICTION

Adresse administrative : 24 AVENUE CHARLES DE GAULLE
92200 NEUILLY SUR SEINE

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Madame SOPHIE EXBRAYAT, Productrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production de la série de fiction audiovisuelle MASTER CRIMES saison 2 (6x52mn) réalisée par Marwen Abdallah pour TF1.

Dates prévisionnelles : 10 janvier 2024 - 30 mai 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Autrice : Elsa Marpeau

Réalisateur : Marwen Abdallah

Avec : Muriel Robin

Présentation : Louise Arbus est une prof de psycho-criminologie aussi brillante qu'exaspérante. Avec ses élèves, elle sonde le cerveau des tueurs et enquête sur les crimes les plus tordus. La méthode Arbus ? Une perspicacité redoutable et une mauvaise foi sans limite qui vont mettre à rude épreuve la patience de la capitaine Delambre. Cette flic psychorigide qui ne supporte pas le désordre ni les entorses au règlement va avoir fort à faire avec cette prof déjantée et ses élèves indisciplinés. La première saison de cette série n'a pas été soutenue.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel du 21 mars 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

🏠 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	7 171 525,00	82,17%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	1 556 313,00	17,83%
Total	8 727 838,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	1 548 915,00	17,75%
TF1	5 400 000,00	61,87%
RTBF	94 500,00	1,08%
CNC, cosip automatique	789 423,00	9,04%
Aide régionale demandée	400 000,00	4,58%
RTS	45 000,00	0,52%
Newen distribution MG	450 000,00	5,16%
Total	8 727 838,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX083442 - V13 LE GRAND PROCES

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GALAXIE PRESSE

Adresse administrative : 56 AVENUE HENRI GINOUX
92120 MONTROUGE

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur THIERRY CAILLIBOT, Producteur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production de la série d'animation V13 LE GRAND PROCES (61mn), réalisée par Camille Duvelleroy pour le compte Snapchat d'Arte.

Dates prévisionnelles : 11 janvier 2024 - 30 mai 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Auteurs : Bahareh Akrami, Camille Duvelleroy et Maïté Sonnet

Réalisatrice : Camille Duvelleroy

Présentation : cette série animée au ton documentaire revient sur le procès historique des attentats du 13 novembre 2015. Souvent drôle, parfois poignante, elle est réalisée pour Snapchat en format court. La série est incarnée et racontée par une jeune femme qui s'est portée partie civile parce qu'elle a failli mourir ce fameux soir du 13 novembre. Elle s'appelle Bahareh Akrami.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel du 21 mars 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

MONTRouGE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	175 201,00	53,49%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	76 834,00	23,46%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	75 489,00	23,05%
Total	327 524,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	97 624,00	29,81%
Arte	140 000,00	42,74%
CNC, cosip automatique	49 900,00	15,24%
Aide régionale demandée	20 000,00	6,11%
Mairie de Paris	20 000,00	6,11%
Total	327 524,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX083678 - A CORPS PERDUS

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FALABRACK S

Adresse administrative : 25 RUE D HAUTEVILLE
75010 PARIS

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Madame STEPHANIE SCHORTER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel A CORPS PERDUS (100mn) réalisé par Alban Teurlai et Thierry Demaizière pour France 2.

Dates prévisionnelles : 11 janvier 2024 - 30 mai 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Auteurs : Alban Teurlai, Thierry Demaizière et Elsa Le Peutrec.

Réalisateurs : Alban Teurlai et Thierry Demaizière

Présentation : Ils sont six parmi des milliers. Six athlètes qui vont tenter d'entrer dans la légende lors des Jeux Paralympiques de Paris en 2024. Handicapés de naissance ou à la suite d'un drame de la vie, ces quelques jours où le monde entier aura les yeux rivés sur leurs exploits sont pour eux l'aboutissement d'une vie. Le documentaire suivra leur préparation dans ce combat pour la victoire et, bien au-delà, pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans notre société.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel du 26 mars 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

📍 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	569 707,00	68,99%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	90 856,00	11,00%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	165 217,00	20,01%
Total	825 780,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	88 704,00	10,74%
France 2	547 076,00	66,25%
CNC, cosip automatique	125 000,00	15,14%
Aide régionale demandée	50 000,00	6,05%
France Tv Studio coproduction	15 000,00	1,82%
Total	825 780,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX083679 - SOUS LES OEILLETS, LA REVOLUTION PORTUGAISE

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
14 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TV PRESSE PRODUCTIONS SAS
Adresse administrative : 28 RUE DU DOCTEUR FINLAY
75015 PARIS 15E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur JACQUES ARAGONES, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel SOUS LES OEILLETS LA REVOLUTION PORTUGAISE (60mn) réalisé par Tony Liegois pour Histoire TV.

Dates prévisionnelles : 11 janvier 2024 - 30 mai 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Auteur et réalisateur : Tony Liegois

Présentation : Le 25 avril 1974, une insurrection initiée par une poignée de jeunes capitaines met fin au régime dictatorial portugais. En moins de vingt-quatre heures, la Révolution des œillets fait tomber la plus longue dictature d'Europe.

Cinquante ans après, ce documentaire relate la chronologie de cette journée exceptionnelle qui va tout changer pour son peuple.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel du 26 mars 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	71 471,00	71,49%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	8 510,00	8,51%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	19 995,65	20,00%
Total	99 976,65	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	22 976,65	22,98%
Histoire TV	25 000,00	25,01%
CNC, cosip automatique	28 000,00	28,01%
Procirep Angoa	10 000,00	10,00%
Aide régionale demandée	14 000,00	14,00%
Total	99 976,65	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX083680 - SHOAH PAR LANZMANN

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
72 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES FILMS DU POISSON
Adresse administrative : 54 RUE RENE BOULANGER
75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame Yaël FOGIEL, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel SHOAH PAR LANZMANN (90mn) réalisé par Guillaume Ribot pour Arte.

Dates prévisionnelles : 11 janvier 2024 - 30 mai 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Auteur et réalisateur : Guillaume Ribot

Présentation : Le film Shoah de Claude Lanzmann est une œuvre dont la réalisation est une aventure en elle-même. Grâce aux 220 heures de rushes non utilisés au montage, ce documentaire raconte, depuis l'idée originelle jusqu'à sa sortie 12 ans plus tard, la création d'une œuvre majeure du cinéma et retrace la vie d'un réalisateur qui n'a jamais cessé de faire corps obsessionnellement avec son oeuvre.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel du 26 mars 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	950 419,00	81,14%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	85 629,00	7,31%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	135 308,00	11,55%
Total	1 171 356,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	266 556,00	22,76%
coproducteur français Les films d'Aleph	60 000,00	5,12%
Arte	250 000,00	21,34%
Ciné +	30 000,00	2,56%
RTS	10 000,00	0,85%
RTBF	6 000,00	0,51%
France 3 régions	60 000,00	5,12%
CNC, cosip automatique	120 000,00	10,24%
Procirep Angoa	8 800,00	0,75%
Aide régionale demandée	100 000,00	8,54%
Autres Région (en cours)	30 000,00	2,56%
Fonds Mémoire de la Shoah	200 000,00	17,07%
Distributeur (en cours)	30 000,00	2,56%
Total	1 171 356,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX083681 - GUILLAUME ET NOTRE-DAME

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
12 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SQUAWK

Adresse administrative : 39 RUE DE CHARENTON
75012 PARIS

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Madame MARION GILLET, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel GUILLAUME ET NOTRE-DAME (60mn), réalisé par Emmanuelle Mougne pour France 3.

Dates prévisionnelles : 11 janvier 2024 - 30 mai 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Autrice et réalisatrice : Emmanuelle Mougne

Présentation : Guillaume Bardet a été choisi pour créer le nouveau mobilier liturgique de Notre-Dame de Paris, seul élément qui n'est pas reconstruit à l'identique après l'incendie qui a endommagé l'édifice. En octobre 2024, ses pièces prendront place dans la cathédrale. C'est le moment où ses maquettes vont prendre forme, le moment aussi où le dialogue doit se faire avec tous les interlocuteurs, commanditaires et prestataires. Un dialogue qui n'est pas sans rappeler celui entre le spirituel et le temporel.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel du 26 mars 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	78 447,00	59,61%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	29 529,00	22,44%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	23 631,00	17,96%
Total	131 607,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	28 469,00	21,63%
France 3 nationale	20 000,00	15,20%
France 3 Auvergne Rhône Alpes	24 138,00	18,34%
CNC, cosip automatique	32 000,00	24,31%
Procirep Angoa	5 000,00	3,80%
Aide régionale demandée	12 000,00	9,12%
Région Auvergne Rhône Alpes	10 000,00	7,60%
Total	131 607,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX083682 - MAIMOUNA, LA VOIX DU 93

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES FILMS DU HUITIEME JOUR
Adresse administrative : 13 RUE DES PETITES ECURIES
75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame MARION TENET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel MAIMOUNA LA VOIX DU 93 (90mn) réalisé par Anouk Burel et Antonin Boutinard Rouelle pour Canal +.

Dates prévisionnelles : 11 janvier 2024 - 30 mai 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Autrice : Anouk Burel

Réalisateurs : Anouk Burel et Antonin Boutinard-Rouelle

Présentation : C'est l'histoire d'une jeune femme, « noire, grosse, musulmane, issue du 9-3 », comme elle se présente elle-même, avec un sourire. Elle s'appelle Maïmouna Haidara, elle est avocate à Bobigny. Originaire de Stains, elle est l'emblème de toute une génération de jeunes de banlieue talentueux, fiers d'avoir grandi dans le 93, et qui vont participer à construire la France de demain.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel du 26 mars 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	205 512,00	75,65%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	66 166,00	24,35%
Total	271 678,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	13 447,00	4,95%
LSD Films	13 447,00	4,95%
Canal +	140 000,00	51,53%
CNC, cosip automatique	55 284,00	20,35%
CNC Image diversité	20 000,00	7,36%
Procirep Angoa	9 500,00	3,50%
Aide régionale demandée	20 000,00	7,36%
Total	271 678,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX083684 - SAHARA VERT

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
48 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : J2F PRODUCTION

Adresse administrative : 18 RUE GUY MOQUET
75017 PARIS

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Madame CANDICE SOUILLAC, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel SAHARA VERT (90mn) réalisé par Saléha Gherdane pour France 5.

Dates prévisionnelles : 5 janvier 2024 - 30 mai 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Auteurs : Saléha Gherdane et Richard Poisson

Réalisatrice : Saléha Gherdane

Présentation : C'est le désert de tous les extrêmes, le plus grand, le plus chaud, le plus sec... Longtemps, le Sahara a été considéré comme une terre de désolation, aride et hostile à la vie. Et si le désert n'avait pas toujours été un désert mais un eldorado verdoyant où l'on chassait et pêchait ? Grâce à la science, à l'animation 2D et 3D, le film va démontrer que le Sahara a été une terre fertile et peuplée avant de devenir une terre aride.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel du 26 mars 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

■ PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	335 235,00	68,53%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	26 680,00	5,45%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	127 282,00	26,02%
Total	489 197,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	50 946,00	10,41%
France 5	210 000,00	42,93%
CNC, cosip automatique	103 251,00	21,11%
Procirep Angoa	40 000,00	8,18%
Aide régionale demandée	60 000,00	12,26%
Distributeur Galanga	25 000,00	5,11%
Total	489 197,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX083685 - LEON BLUM, UNE VIE HEROIQUE

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
72 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGAT FILMS ET CIE
Adresse administrative : 52 RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur MARC BORDURE, Producteur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production de la série documentaire audiovisuelle LEON BLUM, UNE VIE HEROIQUE (4x45mn) réalisée par Florence Platarets pour France 5.

Dates prévisionnelles : 29 novembre 2023 - 30 mai 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Auteur : Philippe Collin

Réalisatrice : Florence Platarets

Présentation : Souvent réduit à son totem des congés payés de 1936, Léon Blum occupe une place assez modeste dans la mémoire collective française. C'est méconnaître non seulement son rôle politique majeur dans la France du XXe siècle mais aussi ignorer l'intensité de son destin hors du commun. Une vie héroïque.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel du 26 mars 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	752 862,80	64,02%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	203 498,00	17,30%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	219 590,59	18,67%
Total	1 175 951,39	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	247 237,39	21,02%
Radio France	54 714,00	4,65%
France 5	500 000,00	42,52%
CNC, cosip automatique	234 000,00	19,90%
Procirep Angoa	10 000,00	0,85%
Aide régionale demandée	100 000,00	8,50%
Ministère des armées	15 000,00	1,28%
Fondation Mémoire de la Shoah	15 000,00	1,28%
Total	1 175 951,39	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX083686 - TE SOUVIENS-TU SAMY ?

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PIMENTS POURPRES PRODUCTIONS

Adresse administrative : 14 RUE CHARLES V
75004 PARIS

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Madame ISABELLE COURCIER, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel TE SOUVIENS-TU SAMY ? (60mn) réalisé par Olivier Pighetti et Eglantine Eméyé pour France 2.

Dates prévisionnelles : 27 novembre 2023 - 30 mai 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Auteurs et réalisateurs : Eglantine Eméyé et Olivier Pighetti

Présentation : Le service de neuropédiatrie de l'hôpital de la Timone est un lieu d'épreuve et d'espérance où des enfants dans un état alarmant emplissent des petites chambres toutes décorées de leur détresse. C'est aussi un lieu d'une rare humanité qui réconcilie avec les choses de la vie, bien que le fils de la réalisatrice, Samy, y ait fini ses jours. Un hommage au dévouement du personnel hospitalier.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel du 26 mars 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	178 115,00	72,92%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	13 300,00	5,44%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	52 846,00	21,64%
Total	244 261,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	31 261,00	12,80%
France 2	125 000,00	51,17%
CNC, cosip automatique	45 000,00	18,42%
Procirep Angoa	8 000,00	3,28%
Aide régionale demandée	35 000,00	14,33%
Total	244 261,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX083687 - KABOUL MESS

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
36 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FEDERATION STUDIO FRANCE
Adresse administrative : 10 RUE ROYALE
75008 PARIS 8E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame JULIE GUALINO - DALY, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel KABOUL MESS (90mn) réalisé par Thomas Brémond et David Périssère pour France 3.

Dates prévisionnelles : 20 octobre 2023 - 30 mai 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Auteur : Thomas Brémond

Réalisateur : Thomas Brémond et David Périssère

Présentation : L'ancien ambassadeur de France en Afghanistan ouvre les archives de son mandat, des centaines d'heures de rushs de la vie à l'ambassade avant la chute de Kaboul, offrant ainsi une plongée inédite aux côtés du personnel de l'ambassade de l'été 2018 à la prise de Kaboul par les Talibans en août 2021.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel du 26 mars 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	318 532,00	73,56%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	44 530,00	10,28%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	69 938,00	16,15%
Total	433 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	89 757,00	20,73%
France 3	150 000,00	34,64%
CNC, cosip automatique	90 243,00	20,84%
Procirep Angoa	8 000,00	1,85%
Aide régionale demandée	45 000,00	10,39%
Sofica 1	50 000,00	11,55%
Total	433 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

Annexe 5 - Fiches projets de soutien internationale cinématographique

DOSSIER N° EX083373 - UN BREF ÉTÉ

Dispositif : Fonds de Soutien International Cinéma (n° 00001210)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de Soutien International Cinéma	136 000,00 € HT	18,95 %	68 000,00 €
	Montant total de la subvention		68 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TOTEM ATELIER

Adresse administrative : 5 RUE DE CHARONNE
75011 PARIS

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Madame BERENICE VINCENT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long métrage de fiction pour le cinéma UN BREF ETE (A SHORT SUMMER) réalisé par Nastia Korkia.

Dates prévisionnelles : 14 novembre 2023 - 30 mai 2031

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Réalisatrice : Nastia Korkia

Co-auteurs : Nastia Korkia et Mikhail Bushkov

Synopsis : Katya a 7 ans et part en vacances à la campagne chez ses grands-parents. Dans la torpeur estivale, la guerre de Tchétchénie se précise, tout comme la séparation de ses grands-parents. Katia a 7 ans mais elle veut regarder le monde droit dans les yeux.

Commentaires : Drame reflétant les bouleversements de la société contemporaine russe au début des années 2000 inspiré des souvenirs d'enfance de la réalisatrice.

Avis favorable comité de lecture Cinéma du 18 mars 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

Conformément au règlement d'intervention et donc par application d'un taux maximum de 50% sur les dépenses prévisionnelles en Île-de-France, la base subventionnable est d'un montant de 144 000 €.

Localisation géographique :

- PARIS
- MONTREUIL
- SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses en Île-de-France	379 914,00	26,17%
Dépenses hors Île-de-France	1 071 800,00	73,83%
Total	1 451 714,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur dépositaire	11 714,00	0,81%
1er coproducteur étranger (Allemagne)	820 862,00	56,54%
2ème coproducteur étranger (Serbie)	262 241,00	18,06%
Mini Traité Franco-Allemand	60 000,00	4,13%
CNC ACM	100 000,00	6,89%
Aide régionale Île-de-France (sollicitée)	90 000,00	6,20%
Eurimages (part française)	86 897,00	5,99%
Droits France et Monde (Totem Films)	20 000,00	1,38%
Total	1 451 714,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX083374 - LES OGRES EN FEU

Dispositif : Fonds de Soutien International Cinéma (n° 00001210)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de Soutien International Cinéma	96 000,00 € HT	7,32 %	48 000,00 €
	Montant total de la subvention		48 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : NORD OUEST FILMS
Adresse administrative : 41 RUE L E DE LA TOUR D AUVERGNE
75009 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur PHILIP BOEFFARD, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long métrage de fiction pour le cinéma (100 min environ) LES OGRES EN FEU (YAK MAI) réalisé par Phuttiphong Aroonpheng.

Dates prévisionnelles : 14 novembre 2023 - 30 mai 2031

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Autrice et réalisatrice : Phuttiphong Aroonpheng

Synopsis : Une mystérieuse fumée couvre Bangkok et provoque une étrange maladie infectieuse dont les symptômes ressemblent aux brûlures d'un feu invisible. Un travailleur migrant de l'ethnie karen s'échappe du centre de quarantaine et retourne sur sa terre natale, dans les montagnes, où il croise le garde forestier ayant brûlé son village pour faire place à un parc national.

Commentaires : Conte moderne entre mythe et réalité, traditions et mutations contemporaines avec pour pierre angulaire les Karen blanc, un groupe ethnique de tribus montagnardes en Thaïlande et en Birmanie.

Avis favorable du comité de lecture Cinéma du 18 mars 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

Conformément au règlement d'intervention et donc par application d'un taux maximum de 50% sur les dépenses prévisionnelles en Île-de-France, la base subventionnable est d'un montant de 96 000 €.

Localisation géographique :

■ PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses en Île-de-France	655 778,00	68,86%
Dépenses hors Île-de-France	296 522,00	31,14%
Total	952 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur dépositaire	0,00	0,00%
1er coproducteur étranger (Thaïlande)	186 300,00	19,56%
2ème coproducteur étranger (Singapour)	215 200,00	22,60%
HBF+Europe: Minority Co-production Support	50 000,00	5,25%
CNC ACM	100 000,00	10,50%
Aide régionale Île-de-France (sollicitée)	60 000,00	6,30%
Droits Monde (The Party Film Sales)	10 800,00	1,13%
Droits France (Jour2Fête)	40 000,00	4,20%
3ème coproducteur étranger (Taïwan)	290 000,00	30,45%
Total	952 300,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX083598 - UN ANNO DI SCUOLA

Dispositif : Fonds de Soutien International Cinéma (n° 00001210)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de Soutien International Cinéma	320 000,00 € HT	50,00 %	140 000,00 €
	Montant total de la subvention		140 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TOMSA FILMS

Adresse administrative : 42 RUE D'AVRON
75020 PARIS

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur THOMAS LAMBERT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long métrage de fiction pour le cinéma (100 min environ) UN ANNO DI DCUOLA réalisé par Laura Samani.

Dates prévisionnelles : 14 novembre 2023 - 30 mai 2031

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Réalisatrice : Laura Samani

Co-auteurs : Laura Samani et Elisa Dondi

Synopsis : Septembre 2007, Trieste. Fred, jeune fille de dix-sept ans, arrive en ville et s'inscrit en terminale au lycée. Seule fille dans une classe entièrement masculine, elle se retrouve aussitôt au centre de l'attention, en particulier de celle d'un inséparable trio : Pasini, impertinent coureur de jupons, Mitis, bourru et sagace, et Antero, fascinant et réservé. Ces trois-là se connaissent depuis toujours, mais l'arrivée de Fred met à rude épreuve leur amitié de longue date.

Commentaires : Après le très remarqué PICCOLO CORPO (2021), Laura Samani signe son second long métrage, un coming of age movie librement adapté du roman UN ANNO DI SCUOLA, de Giani Stuparich.

Avis favorable du comité de lecture Cinéma du 25 mars 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

Conformément au règlement d'intervention et donc par application d'un taux maximum de 50% sur les dépenses prévisionnelles en Île-de-France, la base subventionnable est d'un montant de 320 000 €.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses en Île-de-France	861 086,00	26,62%
Dépenses hors Île-de-France	2 373 414,00	73,38%
Total	3 234 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
1er coproducteur étranger (Italie)	1 939 500,00	59,96%
Préa achat et apport copro (ARTE)	350 000,00	10,82%
CNC ACM (sollicitée)	150 000,00	4,64%
Aide régionale Île-de-France (sollicitée)	200 000,00	6,18%
Droits Monde part italienne (MG VI)	22 014,00	0,68%
Eurimages (sollicité)	500 000,00	15,46%
Media Creative Europe	45 000,00	1,39%
Droits salle France (en cours)	20 000,00	0,62%
Droits Monde part française (MG VI)	7 986,00	0,25%
Total	3 234 500,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

Annexe 6 - Fiches projets de soutien internationale audiovisuelle

DOSSIER N° EX083689 - LE PRIX DE LA PAIX

Dispositif : Fonds de Soutien International Audiovisuel/Web (n° 00001209)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de Soutien International Audiovisuel/Web	268 000,00 € HT	28,73 %	77 000,00 €
		Montant total de la subvention	77 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ZED ZOOETHNOLOGICAL
DOCUMENTARIES
Adresse administrative : 39 RUE DES PRAIRIES
75020 PARIS 20E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame CLAIRE BENARD, Directrice générale

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel international LE PRIX DE LA PAIX (90mn) réalisé par Daniel Skogström et Mathieu Schwartz pour Arte et Planète +.

Dates prévisionnelles : 11 janvier 2024 - 30 mai 2032

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Auteurs : Daniel Skogström et Stephanie Ninaus

Réalisateurs : Daniel Skogström et Mathieu Schwartz

Présentation : Ils pouvaient difficilement être plus différents. Lui l'inventeur suédois de l'arme la plus puissante du XIXe siècle : la dynamite. Elle, aristocrate autrichienne devenue gouvernante, qui consacra sa vie au pacifisme. Leur rencontre à Paris, en 1876, donna naissance à la récompense la plus prestigieuse au monde : le prix Nobel de la paix.

Coproduction Suède 35%, Autriche 34% et France 31%.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel du 26 mars 2024.

Conformément au règlement d'intervention, par application d'un taux inférieur ou égal à 50% à la base subventionnable (les dépenses prévisionnelles en Île-de-France).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

■ PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Ile-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	268 932,00	19,62%
Dépenses de fabrication hors Ile-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	788 075,00	57,50%
Imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région	313 519,00	22,88%
Total	1 370 526,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur candidat	5 533,00	0,40%
Ran Film Autriche	4 177,00	0,30%
Nordic Eye Suède	10 590,00	0,77%
Arte	130 000,00	9,49%
Planète +	16 500,00	1,20%
NRK Suède	15 726,00	1,15%
SVT Suède	312 000,00	22,76%
ORF diffuseur autrichien	80 000,00	5,84%
CNC Cosip ZED	77 000,00	5,62%
Procirep Angoa	10 000,00	0,73%
Aide régionale Île-de-France demandée	110 000,00	8,03%
Aide publique Autriche RTR /FWW	340 000,00	24,81%
Media developpement	259 000,00	18,90%
Total	1 370 526,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

Annexe 7 - Fiches projets de soutien aux manifestations cinématographiques

DOSSIER N° 24003597 - FESTIVAL CINEMA(S) D'IRAN – 11EME EDITION - 2024

Dispositif : Soutien aux manifestations cinématographiques (n° 00000128)

Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300

Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux manifestations cinématographiques	33 000,00 € TTC	21,21 %	7 000,00 €
	Montant total de la subvention		7 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION CINEMA S D IRAN

Adresse administrative : 44 RUE MONTCALM
75018 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur NADER TAKMIL HOMAYOUN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : 11EME EDITION DU FESTIVAL CINEMA(S) D'IRAN

Du 5 au 11 juin 2024 au cinéma Nouvel Odéon à Paris

Dates prévisionnelles : 11 mars 2024 - 11 juin 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Ce festival programme des films iraniens contemporains, indépendants du pouvoir politique actuel, et des films de patrimoine (fictions, documentaires). Il organise des rencontres de professionnels (réalisateurs, acteurs). Ce festival effectue un véritable travail de recherche de films non-distribués en France et il réalise lui-même les sous-titres des films.

En 2024, pour sa onzième édition, le festival s'articulera autour de 3 axes : une thématique consacrée à la Nature ; une rétrospective consacrée à Dariush Mehrjui en copies restaurées, et une sélection de films contemporains, longs métrages, courts métrages et documentaires inédits.

A noter que ce festival ne reçoit pas de soutien des autorités iraniennes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le demandeur.

Localisation géographique :

🏠 VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Communication	6 000,00	18,18%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 000,00	18,18%
Déplacements, missions et réceptions	6 000,00	18,18%
Frais techniques	15 000,00	45,45%
Total	33 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ville de Paris (S)	8 000,00	24,24%
Région IdF (S)	7 000,00	21,21%
DRAC (S)	3 000,00	9,09%
Partenariats privés	15 000,00	45,45%
Total	33 000,00	100,00%

DOSSIER N° 24003602 - FESTIVAL CLOSE UP - 4EME EDITION - 2024

Dispositif : Soutien aux manifestations cinématographiques (n° 00000128)

Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300

Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux manifestations cinématographiques	170 000,00 € TTC	5,88 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L URBANOGRAPHE
Adresse administrative : 155 RUE EDOUARD BRANLY
44150 ANCENIS SAINT GEREON
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEROME LOUVET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : 4EME EDITION DU FESTIVAL CLOSE UP

En octobre 2024 dans toute l'Île-de-France

Dates prévisionnelles : 29 février 2024 - 31 octobre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

L'objectif du festival est de faire redécouvrir les villes à travers les films du monde entier (films récents et de patrimoine - environ 70 projections) afin d'animer une réflexion sur les enjeux liés à la ville, à l'architecture et au paysage. Les actions culturelles se déploient autour de rencontres-débats suivant les projections, de performances (réalité virtuelle), de ciné-concert pour petits et grands, et d'une exposition de photographie.

Le festival s'inscrit dans les Journées Nationales de l'Architecture. Ainsi, dans sa programmation, il veille à valoriser le patrimoine architectural francilien. Le festival a acquis une forte dimension régionale : il diffuse désormais dans 7 lieux à Paris et dans les 7 autres départements franciliens (11 lieux), soit 18 points de diffusion au total. Il sensibilise également les lycéens et les étudiants aux questions d'urbanisme.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La Région soutient le festival Close Up à hauteur de 10 000 euros, soit 5,88% d'une base subventionnable de 170 000 euros correspondant au budget prévisionnel proposé, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé au vote.

Localisation géographique :

 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Programmation	69 000,00	38,33%
Communication	34 000,00	18,89%
Frais artistiques	37 000,00	20,56%
Frais techniques	40 000,00	22,22%
Total	180 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
MGP (S)	50 000,00	27,78%
DRAC (S)	20 000,00	11,11%
Région IdF (S)	20 000,00	11,11%
Ville de Paris (S)	5 000,00	2,78%
Autres produits	85 000,00	47,22%
Total	180 000,00	100,00%

DOSSIER N° 24003632 - FETE DU CINEMA D'ANIMATION EN ILE-DE-FRANCE - 23EME EDITION - 2024

Dispositif : Soutien aux manifestations cinématographiques (n° 00000128)

Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300

Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux manifestations cinématographiques	120 000,00 € TTC	8,33 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AFCA ASS FRANCAISE DU CINEMA D ANIMATION
 Adresse administrative : 18 PASSAGE DU CHANTIER
 75012 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur NICOLAS DEVEAUX, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : 23EME EDITION DE LA FETE DU CINEMA D'ANIMATION EN ILE-DE-FRANCE
 Du 11 au 31 octobre 2024 dans toute l'Île-de-France

Dates prévisionnelles : 15 février 2024 - 31 octobre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogoratoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

La 23ème édition de la Fête du Cinéma d'Animation, qui se déroulera en Île-de-France en octobre 2024, est mise en œuvre par l'AFCA (Association Française du Cinéma d'Animation) qui a pour mission de promouvoir et valoriser le cinéma d'animation. Cette fête est l'occasion de mettre l'accent sur la créativité des écoles d'animation ainsi que des réalisateurs émergents et des sociétés de production de cinéma d'animation dont la majorité sont en Île-de-France.

Cet événement proposera au grand public de découvrir de nombreux films d'animation en avant-premières, d'assister à des rencontres avec des professionnels lors de tables rondes, de participer à des ateliers, de voir des expositions, des ciné-concerts, des ciné-spectacles et des formations dans les médiathèques de Seine-et-Marne. En 2023, 71 structures d'Île-de-France avaient organisé 254 événements à l'occasion de cette Fête du cinéma d'animation.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La Région soutient la Fête du Cinéma d'Animation en Île-de-France à hauteur de 10 000 euros, soit 8,33 % d'une base subventionnable de 120 000 euros correspondant au budget prévisionnel proposé, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé au vote.

Localisation géographique :

 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	38 000,00	30,40%
Services extérieurs	2 000,00	1,60%
Autres services extérieurs	17 000,00	13,60%
Rémunération des personnels	48 000,00	38,40%
Autres charges de gestion courante	4 000,00	3,20%
Dotations aux amortissements	4 000,00	3,20%
Charges indirectes affectées à l'action	12 000,00	9,60%
Total	125 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	26 000,00	20,80%
CNC (S)	59 000,00	47,20%
DRAC (S)	10 000,00	8,00%
Région IdF (S)	15 000,00	12,00%
Ville de Paris (S)	8 000,00	6,40%
Autres produits	7 000,00	5,60%
Total	125 000,00	100,00%

DOSSIER N° 24003633 - FESTIVAL CINE BANLIEUE - 19EME EDITION - 2024**Dispositif** : Soutien aux manifestations cinématographiques (n° 00000128)**Délibération Cadre** : CR31-05 du 23/06/2005**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131008-300

Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux manifestations cinématographiques	145 000,00 € TTC	6,90 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EXTRA MUROS
 Adresse administrative : 99 AVENUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT
 93430 VILLETANEUSE
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur PASCAL FLORENTIN, Président

PRESENTATION DU PROJET**Objet du projet** : 19EME EDITION DU FESTIVAL CINE BANLIEUE

Du 7 au 15 novembre 2024 aux cinémas UGC Ciné Cité Paris 19 (75), Ecran de St-Denis, Studio d'Aubervilliers, Méliès à Montreuil (93) et au Comedy Club (75)

Dates prévisionnelles : 1 mars 2024 - 15 novembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogoratoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Ce festival cinématographique, qui se déploie autour de la thématique de la banlieue vue sous l'angle de sa richesse sociale, historique, artistique et de ses liens avec les habitants des quartiers, entend prouver, grâce à une programmation de films de tous horizons, que la représentation de la banlieue est riche, belle et complexe.

Le festival propose des espaces de rencontres entre les publics et les professionnels à travers conférences, débats, ateliers, forums ou tables rondes. L'édition 2024 du festival sera placée sous le signe du sport et du cinéma : elle permettra aux spectateurs de découvrir les liens entre art, sport et société à travers une programmation dédiée et proposera des animations sportives dans les salles de cinéma en amont des séances en partenariat avec des éducateurs sportifs.

Le festival accompagne également des jeunes créateurs autodidactes issus des quartiers populaires. Il

délivre deux bourses pour les jeunes auteurs sous forme de tutorat en partenariat avec France Télévisions et le CNC.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La Région soutient le festival Ciné Banlieue à hauteur de 10 000 euros, soit 6,90 % d'une base subventionnable de 145 000 euros correspondant au budget prévisionnel proposé, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé au vote.

Localisation géographique :

-  VILLE DE PARIS (EPT1)
-  EST ENSEMBLE (EPT8)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	5 000,00	3,13%
Services extérieurs	10 000,00	6,25%
Autres services extérieurs	50 000,00	31,25%
Rémunération des personnels	95 000,00	59,38%
Total	160 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	10 000,00	6,25%
Ministère de la Ville (S)	50 000,00	31,25%
DRAC (S)	10 000,00	6,25%
Région IdF (S)	25 000,00	15,63%
CD 93 (S)	10 000,00	6,25%
Ville de Paris (S)	5 000,00	3,13%
Autres produits	50 000,00	31,25%
Total	160 000,00	100,00%

DOSSIER N° 24003681 - FESTIVAL LES ECRANS DOCUMENTAIRES - 28EME EDITION - 2024

Dispositif : Soutien aux manifestations cinématographiques (n° 00000128)

Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300

Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux manifestations cinématographiques	58 000,00 € TTC	8,62 %	5 000,00 €
	Montant total de la subvention		5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIG SON ET IMAGE

Adresse administrative : 23 RUE EMILE RASPAIL
94110 ARCUEIL

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Fabien COHEN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : 28EME EDITION DU FESTIVAL LES ECRANS DOCUMENTAIRES

Du 13 au 20 novembre 2024 à Arcueil, Créteil, Gentilly, Vitry-sur-Seine (94) et Paris.

Dates prévisionnelles : 5 mars 2024 - 20 novembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogoratoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Pour sa 28ème édition, le festival des Ecrans Documentaires sera diffusé dans 9 lieux différents : des séances et des rencontres auront lieu aux cinémas Jean Vilar à Arcueil et La Lucarne à Créteil, ainsi qu'au Lavoir numérique, à la Maison Robert Doisneau et à la Médiathèque de Gentilly (94), au MAC/VAL de Vitry-sur-Seine (94) et aux cinémas Reflet-Médicis et L'Archipel ainsi qu'à la Cinémathèque Robert Lynen à Paris.

Le festival présentera en compétition 40 courts et longs métrages documentaires qui se verront attribuer quatre prix décernés par des jurys de professionnels : le Prix des Ecrans Documentaires (doté d'un tirage de DCP), le Prix de Documentaire court, le Prix Ecoles et Formation et le Prix du Moulin d'Andé (en partenariat avec ce centre d'écriture cinématographique).

En parallèle de sa compétition, les Ecrans Documentaires présenteront un ou plusieurs parcours d'auteurs et établiront également des programmations thématiques. Au total, plus d'une centaine de films

documentaires seront présentés dans le cadre de compétitions, avant-premières et soirées exceptionnelles. De plus, le festival organise des séances spécifiques pour 6 lycées franciliens et depuis 2017, des lycéens franciliens décernent le Prix du Jury Lycéen.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La Région soutient le festival Les Ecrans Documentaires à hauteur de 5 000 euros, soit 8,62 % d'une base subventionnable de 58 000 euros correspondant au budget prévisionnel proposé, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé au vote.

Localisation géographique :

- PARIS
- ARCUEIL
- GENTILLY
- CRETEIL
- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Communication	4 600,00	7,30%
Logistique	7 400,00	11,75%
Mission, réception	6 000,00	9,52%
Rémunération des personnels	38 000,00	60,32%
Autres charges de gestion courante	7 000,00	11,11%
Total	63 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	6 000,00	9,52%
CD 94 (S)	20 000,00	31,75%
EPT GOSB (S)	14 000,00	22,22%
Région IdF (S)	10 000,00	15,87%
DRAC (S)	6 000,00	9,52%
Villes (S)	4 000,00	6,35%
Autres produits	3 000,00	4,76%
Total	63 000,00	100,00%

DOSSIER N° 24003684 - 14EME JOURNEE DES JEUNES PRODUCTEURS INDEPENDANTS - 2025

Dispositif : Soutien aux manifestations cinématographiques (n° 00000128)

Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300

Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux manifestations cinématographiques	97 000,00 € TTC	20,62 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FJPI FEDERATION DES JEUNES PRODUCTEURS INDEPENDANTS

Adresse administrative : 14 RUE CHARLES V
75004 PARIS 4E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame GIUSSE DEMBAULT-LALOIS, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : 14EME JOURNEE DES JEUNES PRODUCTEURS INDEPENDANTS

Fin janvier 2025 au cinéma Le Méliès de Montreuil (93)

Dates prévisionnelles : 29 février 2024 - 31 janvier 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogoratoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

La Journée des Jeunes Producteurs Indépendants (JJPI) est organisée par la Fédération des Jeunes Producteurs Indépendants (FJPI) pour permettre à de jeunes producteurs de venir présenter leurs projets innovants à des décideurs du cinéma, de la télévision et du web, pour bénéficier de conseils et d'aides éventuelles.

Les JJPI ont pour objectif de créer un dialogue, une passerelle entre des jeunes talents qui n'ont pas eu de formation et des professionnels peu disponibles, et d'être un accélérateur de diversité. Ce travail de mise en relation se poursuit ensuite tout au long de l'année : la FJJPI organise régulièrement des rencontres dans le cadre d'autres festivals franciliens.

La manifestation se déroule autour de 3 axes complémentaires : le marché aux producteurs, les conférences et master class et des séances de projections (films) et de visionnages (trailers de projets).

Elle réunit chaque année plus de 300 participants (350 en 2023) incluant des producteurs, des diffuseurs, des institutions, des scénaristes, des réalisateurs, des distributeurs, des étudiants et des prestataires techniques.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le demandeur.

Localisation géographique :

 MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	1 000,00	1,03%
Location	1 000,00	1,03%
Autres services extérieurs	23 000,00	23,71%
Rémunération des personnels	63 000,00	64,95%
Charges fixes et de fonctionnement	9 000,00	9,28%
Total	97 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Adhésions	15 000,00	15,46%
ANCT (S)	5 000,00	5,15%
FONPEPS (S)	10 000,00	10,31%
Région IdF (S)	20 000,00	20,62%
Sociétés civiles (S)	8 000,00	8,25%
Autres produits	39 000,00	40,21%
Total	97 000,00	100,00%

Annexe 8 - Fiches projets de soutien aux réseaux cinématographiques

DOSSIER N° 24003686 - PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE SCENARIOS - 2024**Dispositif** : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)**Délibération Cadre** : CR31-05 du 23/06/2005**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131008-300

Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	40 000,00 € TTC	22,50 %	9 000,00 €
	Montant total de la subvention		9 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA SCENARISTERIE
 Adresse administrative : 54 RUE JEAN BAPTISTE PIGALLE
 75009 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame CECILE POLARD, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE SCENARIO à destination de scénaristes émergents

Du 1er janvier au 31 décembre 2024

Description :

Créée en 2014, l'association La Scénaristerie regroupe des scénaristes ayant un projet d'écriture de scénario de long métrage dont ils n'assureront pas eux-mêmes la réalisation. Le programme de développement de scénarii consiste à accompagner les scénaristes dans la finalisation de leur projet et la collaboration avec le futur réalisateur du film. Pour cela, des rencontres, des ateliers et des tables rondes sont organisées par l'association qui met à profit son réseau de professionnels. Au cours de la saison 2024/2025, l'association accompagnera 6 auteurs émergents dans leurs démarches.

Ce dispositif de développement de scénarii bénéficie de l'intervention de nombreux professionnels chevronnés (scénaristes, réalisateurs et producteurs) qui accompagnent tout au long de l'année les auteurs émergents sélectionnés. Cette action est clôturée en fin d'année par une séance de pitching au CNC qui présente les scénarii terminés.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La Région soutient le réseau La Scénaristerie en 2024 à hauteur de 9 000 euros, soit 22,50 % d'une base subventionnable de 40 000 euros correspondant au budget prévisionnel proposé, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé au vote.

Localisation géographique : REGION ILE DE FRANCE**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels	41 000,00	91,11%
Autres charges de gestion courante	4 000,00	8,89%
Total	45 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CNC (S)	12 000,00	26,67%
Région IdF (S)	14 000,00	31,11%
SACD (S)	3 000,00	6,67%
Autres produits	16 000,00	35,56%
Total	45 000,00	100,00%

DOSSIER N° 24003687 - DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES SCENARISTES EMERGENTS - 2024

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)

Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300

Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	128 000,00 € TTC	9,38 %	12 000,00 €
	Montant total de la subvention		12 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BOOTSTRAP LABEL

Adresse administrative : 8 RUE GODILLOT
93400 SAINT-OUEN

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Monsieur JEAN-BAPTISTE GERMAIN, Producteur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES SCENARISTES EMERGENTS

Du 1er janvier au 31 décembre 2024

Description :

Le WIP (Work In Progress) est un dispositif d'accompagnement d'auteurs émergents, qui organise tout au long de l'année des rencontres professionnelles mensuelles à Commune Image à Saint-Ouen. Les jeunes talents émergents sont conseillés et aidés par des professionnels aguerris pour finaliser leur projet d'écriture de film.

Cette action est clôturée en fin d'année par un festival de présentation des scénarii terminés : le WIPP (Work In Progress Performance). Les auteurs présentent leur univers à travers des choix scéniques construits autour de lectures, de mises en jeu, de photographies et de musique. Les programmes sont interactifs avec le public (professionnels ou spectateurs).

Chaque année, une carte blanche est réservée à la Région : des projets aidés par l'Aide à l'écriture de Scénario sont pitchés par leurs auteurs devant un parterre de professionnels dans le but de trouver des producteurs pour financer leurs projets.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le demandeur.

Localisation géographique : REGION ILE DE FRANCE**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Programmation, communication	14 000,00	10,94%
Production, animation	45 000,00	35,16%
Mission, réception	8 000,00	6,25%
Administration et logistique	25 000,00	19,53%
Rémunération des personnels	36 000,00	28,13%
Total	128 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CNC (S)	9 000,00	7,03%
Ville de St-Ouen (S)	5 000,00	3,91%
Région IdF (S)	12 000,00	9,38%
CD 93 (S)	3 000,00	2,34%
Sociétés civiles (S)	7 000,00	5,47%
Partenariats privés	92 000,00	71,88%
Total	128 000,00	100,00%

Annexe 9 - Fiches projets d'aide aux projets de médiation culturelle dans les salles de cinéma franciliennes

DOSSIER N° 24003691 - MEDIATION CULTURELLE DANS LES CINEMAS DE L'ESSONNE - 2024

Dispositif : Soutien aux projets de médiation culturelle dans les salles de cinéma franciliennes (n° 00001211)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300

Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux projets de médiation culturelle dans les salles de cinéma franciliennes	40 000,00 € TTC	75,00 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CINESSONNE
Adresse administrative : 15 PLACE JACQUES BREL
91130 RIS ORANGIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Marie VIRGINIE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : MEDIATION CULTURELLE DANS LES CINEMAS DE L'ESSONNE EN 2024/2025

Dates prévisionnelles : 21 mars 2024 - 30 mai 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogoratoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Renouvellement de l'aide pour la période juin 2024 / mai 2025

Cinessonne est un réseau de 17 salles de cinémas et 25 points de diffusion de cinéma itinérant sur le département de l'Essonne. Il avait bénéficié d'une aide à la médiation dans les salles de cinéma du département à la suite de l'appel à projets lancé par la Région en 2021.

Au cours des deux premières années de médiation culturelle, le réseau a pu développer sur un territoire très vaste les actions suivantes : nombreuses propositions de programmes thématiques, quizz cinéma dans les médiathèques, ateliers dans les cinémas, enquête sur les pratiques culturelles, articles de presse, émissions de radio, communication écrite et digitale sur les réseaux sociaux, newsletters, création d'une chaîne You Tube, etc.

Pour permettre de poursuivre ce projet de médiation, le réseau Cinessonne demande un renouvellement de l'aide pour une troisième année à partir de juin 2024, conformément au dispositif de médiation culturelle inscrit dans la convention de partenariat avec le CNC.

Pour cette troisième année, le réseau envisage de développer son soutien auprès des cinémas aux équipes plus réduites du Sud-Essonne rural (auprès des publics les plus éloignés de l'action culturelle), de poursuivre ses propositions de programmation et son festival, d'augmenter ses points de diffusion, d'accentuer sa communication digitale et ses actions en partenariat avec les Ambassadeurs Culture des lycées et de mettre en place de nouveaux projets : Double Jeux, Ateliers d'écriture, etc. ...

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le demandeur.

Localisation géographique :

■ ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération (salaire et charges)	35 000,00	87,50%
Frais de fonctionnement	5 000,00	12,50%
Total	40 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région idF (S)	30 000,00	75,00%
Fonds propres	10 000,00	25,00%
Total	40 000,00	100,00%

Annexe 10 - Fiches projets d'aide après réalisation

DOSSIER N° EX083455 - LES FILLES DU NIL d'Ayman El Amir et Nada Riyadh - DOLCE VITA FILMS

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)
Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015
Imputation budgétaire : 933-311-65742-131008-300
Action : 13100805- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
31 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DOLCE VITA FILMS
Adresse administrative : 13 BD DE ROCHECHOUART
75009 PARIS 9E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame GABRIELLE IRMER, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 novembre 2023 - 30 mai 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : LES FILLES DU NIL

Nature du film : long métrage documentaire

Réalisation : Ayman El Amir et Nada Riyadh

Production : DOLCE VITA FILMS

Budget prévisionnel : 365 709 €

Durée du film : 97 minutes

Résumé : Dans un village conservateur du sud de l'Égypte, où règnent patriarcat, prêtres autoritaires et tensions séculaires, un groupe d'adolescentes coptes refuse d'endosser les rôles traditionnels qui leur sont destinés et forme une troupe de théâtre de rue entièrement féminine. Portrait de jeunes filles au carrefour de leur vie, déterminées à se battre pour leur avenir.

Avis favorable de la commission de visionnage long métrage du 21 mars 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

🎬 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	301 990,00	82,58%
Finalisation et diffusion	63 719,00	17,42%
Total	365 709,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur délégué (Acquis)	4 451,00	1,22%
Aides Sélectives (Acquis et sollicité)	60 000,00	16,41%
Aide Régionale (Sollicité)	45 000,00	12,30%
Préventes et minima garantis (Acquis et Sollicité)	35 000,00	9,57%
Premier coproducteur étranger Felucca Films (Acquis et Sollicité)	151 258,00	41,36%
Deuxième coproducteur étranger Magma Films	70 000,00	19,14%
Total	365 709,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX083456 - LES VOYAGEURS de Catherine Bernstein - LES FILMS DE L 'AQUEDUC

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)
Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015
Imputation budgétaire : 933-311-65742-131008-300
Action : 13100805- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
31 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES FILMS DE L'AQUEDUC
Adresse administrative : 282 RUE DES PYRENEES
75020 PARIS 20E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame PATRICIA FITON, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 novembre 2023 - 30 mai 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : LES VOYAGEURS

Nature du film : long métrage documentaire

Réalisation : Catherine Bernstein

Production : LES FILMS DE L'AQUEDUC

Budget prévisionnel : 237 070 €

Durée du film : 90 minutes

Résumé : Alain Daumas vit à Montauban. Il est Français et Tsigane.

A plus de 70 ans, après une vie passée sur les chantiers de construction, Alain veut se rendre à Auschwitz, sur les traces d'une fillette tzigane qui y a été assassinée en 1944. Avec sa femme Maria, il va partir dans son camping-car pour un long voyage, découvrant aussi la condition des Roms dans l'Europe d'aujourd'hui.

Avis favorable de la commission de visionnage long métrage du 21 mars 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

🏠 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	161 029,00	67,92%
Finalisation et diffusion	76 041,00	32,08%
Total	237 070,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur délégué (Acquis et Sollicité)	99 546,00	41,99%
Coproduction télévision (Acquis)	70 000,00	29,53%
Participations (Acquis)	10 724,00	4,52%
Aide régionale (Acquis et Sollicité)	34 800,00	14,68%
Autre type d'aide (Acquis)	16 000,00	6,75%
Préventes et minima garantis (Acquis)	6 000,00	2,53%
Total	237 070,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX083457 - AIMER PERDRE de Lenny Guit et Harpo Guit - FAIR PLAY PRODUCTIONS

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)
Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015
Imputation budgétaire : 933-311-65742-131008-300
Action : 13100805- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 38 500,00 €
----------------------------------	--

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FAIR PLAY PRODUCTIONS
Adresse administrative : 36 RUE DU MAL FOCH
78000 VERSAILLES
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame GAETANE ISAURE BRIGITTE MARIE RIEUSSET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 novembre 2023 - 30 mai 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : AIMER PERDRE

Nature du film : long métrage de fiction

Réalisation : Lenny Guit et Harpo Guit

Production : FAIR PLAY PRODUCTIONS

Budget prévisionnel : 1 188 370 €

Durée du film : 82 minutes

Résumé : Sans emploi et très endettée, Armande Pigeon, jeune adulte, connaît de nombreux déboires. Elle a aussi un penchant pour le jeu et n'hésite pas à prendre des risques car, pour Armande, tous les paris sont bons. Tous sauf un, peut-être le pari le plus fou auquel elle peine encore à se risquer : l'amour.

Avis favorable de la commission de visionnage long métrage du 21 mars 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS
- PARIS
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	1 113 161,00	93,67%
Finalisation et diffusion	75 209,00	6,33%
Total	1 188 370,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur délégué (Acquis)	11 200,00	0,94%
Aide Régionale (Sollicité)	55 000,00	4,63%
Préventes (Acquis)	32 500,00	2,73%
Premier coproducteur étranger (Acquis)	1 089 670,00	91,69%
Total	1 188 370,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX083458 - MA VIE, MA GUEULE de Sophie Fillières - CHRISTMAS IN JULY

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)
Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015
Imputation budgétaire : 933-311-65742-131008-300
Action : 13100805- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
38 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHRISTMAS IN JULY
Adresse administrative : 12 RUE DU MONT THABOR
75001 PARIS 1ER ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame JULIE SALVADOR, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 novembre 2023 - 30 mai 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : MA VIE, MA GUEULE

Nature du film : long métrage de fiction

Réalisation : Sophie Fillières

Production : CHRISTMAS IN JULY

Budget prévisionnel : 1 202 170 €

Durée du film : 100 minutes

Résumé : Barberie Bichette, qu'on appelle à son grand dam Barbie, a peut-être été belle, peut-être été aimée, peut-être été une bonne mère pour ses enfants, une collègue fiable, une grande amoureuse, oui peut-être... Aujourd'hui, c'est parfois noir, c'est parfois violent, c'est souvent absurde et ça lui fait tout drôle d'avoir ... 55 ans. C'était fatal, inévitable, mais comment faire aujourd'hui avec elle-même, avec les autres, avec la vie en somme...

Avis favorable de la commission de visionnage long métrage du 21 mars 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS
- PARIS
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	908 030,00	75,53%
Finalisation et diffusion	294 140,00	24,47%
Total	1 202 170,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur délégué (Acquis)	372 170,00	30,96%
Aides sélectives (Acquis)	550 000,00	45,75%
Aide Régionale (Sollicité)	55 000,00	4,58%
Préventes (Acquis)	225 000,00	18,72%
Total	1 202 170,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX083459 - ZAFARI de Mariana Rondón - STILL MOVING SARL

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)
Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015
Imputation budgétaire : 933-311-65742-131008-300
Action : 13100805- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
28 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : STILL MOVING
Adresse administrative : 274 BD RASPAIL
75014 PARIS 14E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame JULIETTE LEPOUTRE, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 novembre 2023 - 30 mai 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : ZAFARI

Nature du film : long métrage de fiction

Réalisation : Mariana Rondón

Production : STILL MOVING SARL

Budget prévisionnel : 1 159 203 €

Durée du film : 94 minutes

Résumé : Dans un zoo de Caracas, on célèbre l'arrivée de l'hippopotame Zafari. Edgar, son épouse Ana et leur fils Bruno suivent les festivités depuis la fenêtre de leur appartement délabré. Mais bientôt, tout vient à manquer : la nourriture, l'eau, l'électricité... L'hippopotame est le seul à avoir à manger. La famille cherche des solutions pour résoudre les problèmes du quotidien, dans un monde devenu sauvage.

Avis favorable de la commission de visionnage long métrage du 21 mars 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique : PARIS**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	1 095 090,00	94,47%
Finalisation et diffusion	64 113,00	5,53%
Total	1 159 203,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur délégué (Acquis)	5 000,00	0,43%
Aides sélectives (Acquis)	170 000,00	14,67%
Aide Régionale (Sollicité)	40 000,00	3,45%
Préventes (Sollicité)	20 000,00	1,73%
Premier coproducteur étranger Sudaca (Acquis et Sollicité)	660 000,00	56,94%
Deuxième coproducteur étranger Klaxon (Acquis)	176 403,00	15,22%
Troisième coproducteur étranger Rampante (Acquis)	87 800,00	7,57%
Total	1 159 203,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX083460 - ENTRONCAMENTO de Pedro Cabeleira - PRODUCTION AUDIOVISUELLE ET CINÉMATOGRAPHIQUE

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)
Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015
Imputation budgétaire : 933-311-65742-131008-300
Action : 13100805- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 35 000,00 €
----------------------------------	--

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PRODUCTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE
Adresse administrative : 23 RUE ANTIGNA
45000 ORLEANS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame EDYTA JANCZAK-HIRIART, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 novembre 2023 - 30 mai 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : ENTRONCAMENTO

Nature du film : long métrage de fiction

Réalisation : Pedro Cabeleira

Production : PRODUCTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE

Budget prévisionnel : 430 000 €

Durée du film : 120 minutes

Résumé : Fuyant un passé dur et mystérieux, Laura s'arrête à Entroncamento dans l'espoir de gagner un peu d'argent avant de refaire sa vie. Mais, en plongeant dans le monde des petits criminels de la zone, elle ébranle des dynamiques de pouvoir et tisse des liens inattendus.

Avis favorable de la commission de visionnage long métrage du 21 mars 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

🏠 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	366 660,00	85,27%
Finalisation et diffusion	63 340,00	14,73%
Total	430 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur délégué (Acquis)	16 000,00	3,72%
Aide Régionale (Sollicité)	50 000,00	11,63%
Préventes (Sollicité)	20 000,00	4,65%
Premier coproducteur étranger OPTEC FILMS	344 000,00	80,00%
Total	430 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX083461 - NOUVEAU MONDE de Vincent Cappello - 120 PRODS

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)
Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015
Imputation budgétaire : 933-311-65742-131008-300
Action : 13100805- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 15 000,00 €
----------------------------------	--

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : 120 PRODS
Adresse administrative : 3 RUE DES HODELOTS
02290 BERNY RIVIERE
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur VINCENT CAPPELLO, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 novembre 2023 - 30 mai 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : NOUVEAU MONDE

Nature du film : long métrage de fiction

Réalisation : Vincent Cappello

Production : 120 PRODS

Budget prévisionnel : 147 886 €

Durée du film : 75 minutes

Résumé : Après la chute de Kaboul en août 2021, Rohid, un jeune réfugié afghan à Paris, doit trouver du travail pour envoyer de l'argent à sa mère rackettée et menacée de mort par les talibans.

Avis favorable de la commission de visionnage long métrage du 21 mars 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Production	106 518,00	72,03%	Producteur délégué (Acquis)	127 885,00	86,48%
Finalisation et diffusion	41 367,00	27,97%	Aide Régionale (Sollicité)	20 000,00	13,52%
Total	147 885,00	100,00%	Total	147 885,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX084015 - MOI AUSSI de Judith Godrèche - MANEKI FILMS

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)
Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015
Imputation budgétaire : 933-311-65742-131008-300
Action : 13100805- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MANEKI FILMS
Adresse administrative : 6 RUE DE BRAQUE
75003 PARIS 3E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame DIDAR DOMEHRI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 novembre 2023 - 30 mai 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : MOI AUSSI

Nature du film : court métrage documentaire

Réalisation : Judith Godrèche

Production : MANEKI FILMS

Budget prévisionnel : 176 841 €

Durée du film : 20 minutes

Résumé : La foule s'empare de l'espace dans une avenue couverte de monde. Une danseuse somnambule découvre cette armée de victimes.

Avis favorable de la commission de visionnage long métrage du 4 avril 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	152 810,00	86,41%
Finalisation et diffusion	24 031,00	13,59%
Total	176 841,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur délégué (Acquis)	42 021,00	23,76%
Participations (Acquis et Sollicité)	79 820,00	45,14%
Aide régionale (Sollicité)	15 000,00	8,48%
Préventes et minima garantis (Acquis)	40 000,00	22,62%
Total	176 841,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX084016 - AUTOMAGIC de Ashok Vish - DOLCE VITA FILMS

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)
Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015
Imputation budgétaire : 933-311-65742-131008-300
Action : 13100805- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DOLCE VITA FILMS
Adresse administrative : 13 BD DE ROCHECHOUART
75009 PARIS 9E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame GABRIELLE IRMER, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 novembre 2023 - 30 mai 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : AUTOMAGIC

Nature du film : court métrage de fiction

Réalisation : Ashok Vish

Production : DOLCE VITA FILMS

Budget prévisionnel : 55 014 €

Durée du film : 13 minutes

Résumé : En rentrant chez lui, Madhu tente de séduire Ratnakar, son chauffeur de rickshaw (véhicule tricycle), qui doit rester chaste pour des raisons religieuses.

Avis favorable de la commission de visionnage long métrage du 4 avril 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :



PARIS

PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	39 489,00	71,78%
Finalisation et diffusion	15 525,00	28,22%
Total	55 014,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur délégué (Acquis)	12 872,00	23,40%
Aide régionale (Sollicité)	15 000,00	27,27%
Premier coproducteur étranger (Acquis)	27 142,00	49,34%
Total	55 014,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX084017 - BLUEBERRY SUMMER de Masha Kondakova - CAPRICCI FILMS

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)
Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015
Imputation budgétaire : 933-311-65742-131008-300
Action : 13100805- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
6 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAPRICCI FILMS
Adresse administrative : 3 RUE DE CLERMONT
44000 NANTES
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur FARID LOUNAS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 novembre 2023 - 30 mai 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : BLUEBERRY SUMMER

Nature du film : court métrage de fiction

Réalisation : Masha Kondakova

Production : CAPRICCI FILMS

Budget prévisionnel : 80 452 €

Durée du film : 18 minutes

Résumé : Cet été, Ksyusha doit le passer à récolter des myrtilles dans la forêt de Kiev avec sa mère et sa soeur afin d'assurer un revenu à sa famille. Mais elle est distraite, elle attend son amoureux Misha. Alors qu'ils flirtent, ils s'enfoncent de plus en plus dans la forêt, oubliant le danger.

Avis favorable de la commission de visionnage long métrage du 4 avril 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	71 156,00	88,45%
Finalisation et diffusion	9 296,00	11,55%
Total	80 452,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur délégué (Acquis)	11 152,00	13,86%
Autres coproducteurs (Acquis)	24 000,00	29,83%
Aides sélectives (Sollicité)	2 500,00	3,11%
Aide régionale (Sollicité)	9 200,00	11,44%
Préventes et minima garantis (Acquis)	30 000,00	37,29%
Premier coproducteur étranger (Acquis)	3 600,00	4,47%
Total	80 452,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX084018 - RAHA de Mohammad Mozafari- OVERLAP FILMS

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)
Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015
Imputation budgétaire : 933-311-65742-131008-300
Action : 13100805- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 10 000,00 €
----------------------------------	--

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OVERLAP FILMS
Adresse administrative : 8 BIS RUE ABEL
75012 PARIS 12E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame JULIANE MEYER, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 novembre 2023 - 30 mai 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : RAHA

Nature du film : court métrage de fiction

Réalisation : Mohammad Mozafari

Production : OVERLAP FILMS

Budget prévisionnel : 73 249 €

Durée du film : 17 minutes

Résumé : Lors du mouvement "Femme, Vie, Liberté" en Iran, une étudiante de 25 ans est arrêtée pour avoir pacifiquement manifesté contre la répression du régime. Incarcérée dans une prison pour femmes, elle subit des menaces d'exécution et de viol, visant à la faire avouer qu'elle a été manipulée par des réseaux occidentaux cherchant à déstabiliser le pays. Malgré la pression, elle résiste et garde son espoir indéfectible de liberté.

Avis favorable de la commission de visionnage long métrage du 4 avril 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

🏠 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	48 724,00	66,52%
Finalisation et diffusion	24 525,00	33,48%
Total	73 249,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur délégué (Acquis)	28 249,00	38,57%
Aide régionale (Sollicité)	15 000,00	20,48%
Préventes et minima garantis (Acquis et Sollicité)	30 000,00	40,96%
Total	73 249,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX084019 - BORNEO de Bastien Daret - TOPSHOT FILMS

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)
Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015
Imputation budgétaire : 933-311-65742-131008-300
Action : 13100805- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 9 000,00 €
----------------------------------	---

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TOPSHOT FILMS
Adresse administrative : 100 BOULEVARD DE BELLEVILLE
75020 PARIS 20E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur ARTHUR GOISSET, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 novembre 2023 - 30 mai 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : BORNEO

Nature du film : court métrage de fiction

Réalisation : Bastien Daret

Production : TOPSHOT FILMS

Budget prévisionnel : 69 668 €

Durée du film : 20 minutes

Résumé : Max est parti à Bornéo où il a tenté sa chance et tout perdu. De retour dans sa ville natale, il s'évertue à faire croire qu'il n'est que de passage. Jusqu'au jour où Sofia, un amour de jeunesse, débarque dans le magasin de bricolage où il travaille à son corps défendant. S'engage alors un jeu du chat et de la souris...

Avis favorable de la commission de visionnage long métrage du 4 avril 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS
- PARIS
- PARIS
- AUBERVILLIERS
- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	55 819,00	80,12%
Finalisation et diffusion	13 849,00	19,88%
Total	69 668,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur délégué (Acquis)	4 741,00	6,81%
Coproduction télévision (Acquis)	24 000,00	34,45%
Aides sélectives (Acquis)	27 927,00	40,09%
Aide régionale (Sollicité)	13 000,00	18,66%
Total	69 668,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX084020 - ICARUS de Christos Kardana - BLACK BOAT PICTURES

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)
Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015
Imputation budgétaire : 933-311-65742-131008-300
Action : 13100805- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
9 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BLACK BOAT PICTURES
Adresse administrative : 34 RUE DES FRERES CHAUSSON
92600 ASNIERES SUR SEINE
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur VALENTIN LEBLANC, Producteur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 novembre 2023 - 30 mai 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : ICARUS

Nature du film : court métrage de fiction

Réalisation : Christos Kardana

Production : BLACK BOAT PICTURES

Budget prévisionnel : 116 511 €

Durée du film : 18 minutes

Résumé : Luca (13 ans) perd sa mère d'origine Corse lors d'une plongée en apnée en Grèce. Alex (45 ans) revient avec leur fils à Cargèse pour lui rendre hommage. Tandis qu'Alex, ex-champion, renonce à leur passion commune et retarde le moment de retourner chez eux, Luca se sent pousser des ailes pour répondre à l'appel du fond des mers mais Alex, dévoré par la peur, lui interdit de plonger. Sur terre, Luca étouffe.

Avis favorable de la commission de visionnage long métrage du 4 avril 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS
- PARIS
- PARIS
- ASNIERES-SUR-SEINE
- CLICHY

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	99 290,00	85,22%
Finalisation et diffusion	17 221,00	14,78%
Total	116 511,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur délégué (Acquis)	22 285,00	19,13%
Autres coproducteurs (Acquis)	5 000,00	4,29%
Aides sélectives (Acquis)	12 500,00	10,73%
Aide régionale (Acquis et Sollicité)	49 000,00	42,06%
Préventes et minima garantis (Acquis)	10 000,00	8,58%
Premier coproducteur étranger (Acquis)	12 000,00	10,30%
Deuxième coproducteur étranger	5 726,00	4,91%
Total	116 511,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation

DOSSIER N° EX084021 - C'EST PAS MOI de Leos Carax- CG CINEMA

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)
Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015
Imputation budgétaire : 933-311-65742-131008-300
Action : 13100805- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 13 500,00 €
----------------------------------	--

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHARLES GILLIBERT CG CINEMA
Adresse administrative : 7 RUE DES PETITES ECURIES
75010 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur CHARLES GILLIBERT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 novembre 2023 - 30 mai 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : C'EST PAS MOI

Nature du film : court métrage expérimental

Réalisation : Leos Carax

Production : CG CINEMA

Budget prévisionnel : 425 296 €

Durée du film : 36 minutes

Résumé : Leos Carax se livre pour la première fois à l'exercice de l'autobiographie. Il recourt au procédé du film-collage et mêle des images d'archives personnelles à des extraits de films, ainsi que des scènes de fictions inédites, tournées dans des conditions classiques.

Avis favorable de la commission de visionnage long métrage du 4 avril 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

■ PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	210 121,00	49,41%
Finalisation et diffusion	215 175,00	50,59%
Total	425 296,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur délégué (Acquis)	155 296,00	36,51%
Aide régionale (Sollicité)	20 000,00	4,70%
Autre type d'aide	150 000,00	35,27%
Préventes et minima garantis (Acquis)	100 000,00	23,51%
Total	425 296,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Ile-de-France : Fonds de soutien au cinéma et Audiovisuel, aides à l'écriture de scénario, aides à la réalisation